
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 3 décembre 2003, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M^{mes} Monique Cahannes* et *Vera Figurek*.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 novembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 décembre et mercredi 3 décembre 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'ai une communication extrêmement heureuse à faire au Conseil municipal. Cela concerne un article qui a paru à la page 17 de la *Tribune de Genève* et qui parle du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Mesdames et Messieurs, ce restaurant a reçu, après deux mois d'ouverture, sa première étoile au *Guide Michelin*. C'est assez remarquable pour que cela soit dit ici. (*Applaudissements.*)

Cela signifie que les gens qui iront maintenant pique-niquer dans le parc des Eaux-Vives le feront dans un parc étoilé!

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de plusieurs conseillers administratifs à partir de 20 h 30. MM. Ferrazino, Muller et Tornare doivent se rendre à Lyon, ils seront donc absents à partir de 20 h 30.

3. Questions orales.

Le président. Y a-t-il des réponses aux questions orales? Monsieur Muller, vous avez la parole.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je crois que la préséance voudrait que le maire donne ses réponses d'abord... J'ai, quant à moi, une réponse à apporter par rapport à la question qui m'a été posée concernant le kiosque qui se trouve en bas de la rue du Mont-Blanc.

M. le conseiller municipal Broggin, vous aviez raison, les toilettes à cet endroit ont été désaffectées. La voirie, qui fait partie des services de M. Ferrazino, me dit que les W.-C. ont été désaffectés, qu'ils ont été désinfectés et qu'un des locataires, Pouly Tradition SA, y entrepose, non pas de la nourriture, mais des bouteilles, des boissons, des caisses... Une petite bijouterie est aussi locataire au rez-de-chaussée de ce kiosque.

M. Christian Ferrazino, maire. En mon absence hier, plusieurs questions concernant mon département ont été posées. La première, c'était la vôtre, Monsieur Oberholzer, qui vous interrogiez sur les informations concernant les travaux de la place du Molard. Vous avez vu, d'après ce que l'on m'a rapporté, qu'il y avait beaucoup d'informations, mais qu'il en manquait une, importante, qui a trait au montant des travaux de réaménagement de cette place. Dieu sait si je partage votre préoccupation, car je dois dire que, pour une fois, ce montant est bien bas par rapport à l'ampleur des travaux. Nous avons donc tout intérêt à le mettre en évidence et je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur le fait qu'il n'y figurerait pas. Nous allons donc le rajouter. Tel était votre désir, je suppose, eh bien cela sera fait, Monsieur Oberholzer.

M. Losio s'interrogeait sur la lenteur avec laquelle il était donné suite à sa demande légitime, comme membre de la commission des finances, de recevoir un organigramme concernant le Secrétariat général et ses différentes unités, telles que le Service des relations extérieures, l'Administration centrale et le Service des ressources humaines. Nous ferons en sorte que cela vous parvienne lundi, puisque, pour les raisons que le président a rappelées tout à l'heure, nous serons absents demain et vendredi. Vous avez parfaitement raison, Monsieur Losio, nous vous devons cette réponse, elle vous sera donnée en début de semaine prochaine au plus tard.

M. Fischer s'est interrogé sur le système d'assainissement et les travaux qui ont eu lieu au boulevard des Philosophes. Je vous donne l'explication, Monsieur Fischer; elle est peut-être un peu longue, mais elle mérite qu'on s'y attarde quelques minutes.

Le plan directeur des égouts, qui était à la base de l'ensemble des travaux menés sur le domaine public et privé de la Ville de Genève, a été élaboré – comme vous le savez, puisque, sauf erreur, vous êtes ingénieur – il y a plus de vingt ans par le Département des travaux publics pour le territoire de la ville et l'ensemble des communes du canton. Comme vous l'avez relevé hier dans votre intervention, ce plan directeur postulait une mise en séparatif, à terme, de l'ensemble du territoire cantonal. Ce principe aurait eu une conséquence directe sur le dimensionnement des stations d'épuration ainsi que sur la qualité et la quantité... Monsieur Juon, si vous arriviez à mettre une sourdine, cela m'éviterait de crier! Je disais que ce principe aurait eu une conséquence directe sur le dimensionnement des stations d'épuration ainsi que sur la qualité et la quantité des rejets d'eau dans les milieux récepteurs, comme les lacs et les cours d'eau. Ce même système supposait que toutes les eaux claires qui provenaient notamment du ruissellement des surfaces imperméabilisées étaient rejetées dans ces récepteurs, aux points les plus bas, à proximité immédiate de l'arrivée du réseau d'eau claire. Ces eaux étaient considérées, dans le cadre de ce plan, comme des eaux propres. Il n'y avait donc pas d'exigences particulières de qualité et aucun doute quant aux rejets possibles dans les milieux récepteurs.

Comme vous le savez, la législation fédérale a été modifiée il y a à peu près une dizaine d'années. L'objectif déterminé sur le territoire cantonal, soit le séparatif, comme je viens de vous le rappeler, était appliqué chaque fois qu'en ville nous avions affaire à la rénovation ou à la reconstruction d'une partie du réseau, et bien évidemment en fonction des contraintes topographiques que nous pouvions rencontrer.

La nouvelle législation fédérale et la législation cantonale sur les eaux – qui, elle, est plus récente puisqu'elle remonte à 2001 – exigent l'établissement de plans régionaux d'évacuation des eaux. Cela incombe au Canton, puisqu'il s'agit de plans régionaux et généraux d'évacuation des eaux que l'on appelle les PGE. Il est donc bien évident que l'on ne va pas travailler sans lien direct avec le Canton. Le PGE pour la commune de Genève ne peut être mené, comme tous les autres PGE, sans lien direct, sans réflexion globale avec le Canton.

Actuellement, nous en sommes au stade d'une image directrice qui confirme que ce fameux plan d'il y a vingt ans est toujours valable pour tout ce qui touche la couronne urbaine. Nous continuons à agir dans le sens d'une mise en système séparatif pour l'ensemble de cette couronne urbaine. Ce plan est également valable pour quelques quartiers proches de l'Arve où le système en séparatif est également confirmé. Par contre, pour d'autres quartiers, qu'ils soient sur la rive gauche ou la rive droite, l'image directrice laisse aujourd'hui l'option ouverte: soit le séparatif, soit l'unitaire. Mais, et c'est là votre question, Monsieur Fischer, en ce qui concerne l'hypercentre, le système unitaire sera préconisé et les réseaux devront être rénovés ou reconstruits en fonction de cette option-là.

Vous voyez, Monsieur Fischer, que nous évoluons dans l'analyse et la réflexion, c'est la loi qui nous le demande. Cette évolution se fait aussi en fonction des récepteurs, selon l'endroit où on se trouve puisque, comme vous le savez, l'eau de surface, que l'on appelle abusivement l'«eau propre», ne l'est très fréquemment pas, notamment dans les secteurs de l'hypercentre.

Ce que je vous propose, Monsieur Fischer, c'est qu'une fois que cette image directrice aura été élaborée de manière définitive, c'est-à-dire dans deux ou trois mois à peu près, nous venions vous la présenter, avec nos mandataires, à la commission des travaux. Vous pourrez alors en prendre connaissance en détail. Par la suite, peut-être sera-t-il nécessaire que nous nous donnions, avec le Canton, une information plus large, pour vous expliquer ce qui se fait au niveau régional, qui est à la charge du Canton, et ce que nous proposons de faire dans le cadre des nouvelles obligations légales auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure.

Je peux donc vous rassurer: il n'y a aucune anomalie, si c'était cela votre crainte, dans le cadre des travaux qui sont actuellement menés. Bien au contraire, ces travaux se réfèrent à l'analyse que j'ai succinctement résumée et qui découle de cette image directrice.

Voilà, Monsieur le président, j'en ai fini avec les questions qui ont été posées hier en mon absence. Notre collègue André Hediger nous a fait savoir qu'il répondra à la prochaine séance aux différentes questions que vous lui avez posées, puisqu'il est absent aujourd'hui en raison de son état de santé.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'aimerais donner une réponse complémentaire à celle que j'ai donnée hier soir à M^{me} Gaillard. Effectivement, je confirme que les budgets de promotion des spectacles sont des budgets internes aux institutions, pris sur les montants qui leur sont alloués chaque année. Par exemple, la Comédie décide quelle proportion de son budget elle alloue à la promotion de ses spectacles. Ce n'est donc pas le département des affaires culturelles qui intervient dans la promotion des spectacles, en dehors de ceux qu'il produit lui-même, tels que les spectacles d'été ou les représentations sur la scène Ella-Fitzgerald.

S'agissant des colonnes Morris que gère le département des affaires culturelles, toutes les institutions ont les mêmes droits. Cela veut dire que les premiers inscrits sont les premiers servis. Il est vrai que les institutions qui programment leurs spectacles longtemps à l'avance ont un petit avantage, parce qu'elles peuvent s'inscrire plus tôt. Peut-être que, là, il y aurait quelque chose à revoir... Reste qu'il n'y a pas d'ayants droit, c'est l'ordre d'inscription qui règle l'accès aux colonnes Morris. J'espère que cette réponse vous satisfait.

- 4. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 660 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 16, rue Jean-Jacques-Rousseau, parcelle N° 5735, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-256 A)¹.**

Troisième débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Hier, un certain nombre d'arguments cohérents ont été présentés dans cette enceinte qui, effectivement, donnaient au vote de ce Conseil municipal toute sa signification. Le magistrat nous apprenait également hier que l'immeuble dont nous parlons venait de faire l'objet d'une affecta-

¹ Rapport, 2955.

tion spontanée aux ex-squatters de l'usine Haro, devenus les «squatters Saint-Gervais». Dans ces circonstances, nous savons – parce que c'est quelque chose que nous avons voté ici – qu'il n'y aura pas d'évacuation de ces squatters. Je suis d'ailleurs absolument convaincu que la Ville de Genève n'a pas porté plainte et qu'elle a, en conséquence, laissé prescrire ses droits en faveur de l'occupation qui est intervenue. Cela a une première signification. Le groupe radical nous disait que chacun, dans notre Conseil municipal, est déterminé à construire des logements. Chacun dans ce Conseil sait, quand il le faut, dire à quel point il est urgent et nécessaire, quel que soit le point de vue que l'on défend, de construire des logements, quel que soit le type de logement qui est réalisé au demeurant. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Mais si l'immeuble, avant-hier, pouvait passer pour être réalisable à brève échéance, aujourd'hui, nous savons qu'il ne pourra être rénové qu'une fois l'ensemble de ses occupants relogés, de sorte qu'il est très invraisemblable que la rénovation puisse intervenir dans une prochaine échéance. En tout état de cause, on peut dire qu'avant deux ou trois ans il ne sera procédé à aucuns travaux dans l'immeuble en cause.

Pour répondre à l'intervention du groupe radical qui nous demandait d'être enthousiastes par rapport à la réalisation de logements, je dirai que nous le sommes toujours, mais, en l'espèce, nous devons bien reconnaître que les événements intervenus dans cet immeuble rendent caduc tout espoir de réalisation rapide. Cela signifie que le renvoi de la proposition sur quelques planches à dessin, l'affinage des travaux de préparation de ce chantier, ce n'est pas une perte de temps, ce n'est pas un gaspillage de fonds publics, c'est au contraire tirer profit du contretemps qui nous est aujourd'hui imposé. Il me paraît tout à fait raisonnable de considérer que, pendant ce délai d'attente, nous pourrions examiner avec sérénité la réalisation d'un ascenseur dans cet immeuble.

Le deuxième élément sur lequel il y a lieu de revenir, c'est la référence faite au rapport PR-31 A dans lequel nous aurions renoncé à construire des ascenseurs dans le quartier de Saint-Gervais. C'est tout à fait faux. La proposition du Conseil administratif prévoyait la réalisation d'un ascenseur dans ces immeubles. Le Conseil administratif nous avait effectivement présenté quatre variantes, dont une variante contenant toutes les options, y compris la réalisation de logements dans les combles, et une variante minimale sans ascenseurs, sans logements dans les combles, mais avec un travail de fond sur les immeubles. La commission a longtemps hésité entre l'une et l'autre de ces variantes pour, finalement, non pas renoncer définitivement aux ascenseurs, mais répondre à la demande spécifique des habitants de ces immeubles, représentés par un conseiller municipal qui siégeait alors à la commission ad hoc Saint-Gervais. Ce conseiller municipal était résident de ce secteur et il nous avait spécifiquement dit qu'en ce qui concernait son immeuble et ceux qui étaient immédiatement adjacents il renonçait volontiers à l'ascenseur. C'est dans ce contexte que la commission avait renoncé à l'ascen-

seur, mais il n'a jamais été dit qu'à Saint-Gervais on renoncerait systématiquement aux ascenseurs.

Le troisième élément a trait à la mixité. On nous a dit, hier, qu'il ne fallait pas comprendre la mixité comme s'appliquant à l'intérieur d'un immeuble, mais qu'elle devait s'appliquer à l'intérieur d'un quartier. Alors, c'est évidemment une énormité et il y a quand même lieu de le souligner. D'abord, je rappelle que le Conseil municipal, dans un rapport de 1996, alors que je présidais la commission du logement, avait voté à l'unanimité le principe que chaque immeuble devait être mixte. Ensuite, quand nous disons que chaque immeuble doit être mixte quant à son habitat, cela ne signifie nullement que chaque immeuble doit être mixte à l'égard des handicaps de chacun des habitants. Quand on parle de mixité, on parle uniquement du type de logements, logement subventionné et logement non subventionné. Ici, ce dont nous parlons, c'est d'accessibilité de l'immeuble.

Comme il a été dit hier soir, la loi cantonale nous fait obligation de rendre les immeubles accessibles aux handicapés, D'autre part, un débat a eu lieu dans cette enceinte à l'occasion duquel nous avons tous vanté l'avance qu'avait Genève par rapport à la Confédération. A l'occasion de l'initiative pour les handicapés du mois de mai, nous nous sommes tous félicités du fait que nous n'avions pas besoin de ce texte pour garantir l'accessibilité des handicapés à l'occasion de travaux importants. Nous avons même entendu l'un ou l'autre d'entre nous dire que ces mesures n'étaient pas si chères, alors que la Confédération estimait à quelques milliards le coût de l'initiative. La preuve que ce n'est pas si cher, avons-nous entendu dans ce Conseil, c'est qu'à Genève nous l'appliquons déjà et qu'à notre connaissance, nous ne sommes pas encore complètement ruinés – ou, en tout cas, ce ne serait pas à cause de cela...

La mixité est donc une question d'accessibilité. La réponse qui nous a été donnée hier par les Verts et qui consistait à dire qu'on allait pouvoir construire des immeubles pour handicapés sur la parcelle du Petit-Jacob n'est évidemment pas une réponse. En effet, le handicap n'est pas une question définitive: il n'est souvent que la conséquence, comme je le disais hier, de notre bonne santé d'aujourd'hui qui ne présage rien de bon! Partant de cela, nous ne pouvons imaginer aujourd'hui, tout valides, sains et en bonne santé que nous sommes, que nous le serons encore demain matin...

Dire qu'un immeuble est accessible, c'est dire qu'il l'est pour ses locataires, et pour l'ensemble des familles, qui ont aussi le droit d'y accéder. Un défaut d'accessibilité peut être une solution simple pour se débarrasser d'une belle-mère encombrante – je suis navré pour les belles-mères – mais cette solution n'est même pas une garantie suffisante... L'accessibilité des immeubles est un progrès fondamental dont le canton de Genève a tout lieu d'être fier. Ici, réaliser des immeubles sans

ascenseurs, c'est véritablement aller à rebours du bon sens. Il reste un seul argument qui tiendrait la route, c'est celui de l'accord entre la Ville de Genève et l'Asloca. Nous savons que ces travaux ont été bloqués par divers recours et qu'apparemment une conciliation est intervenue entre l'Asloca recourante et la Ville de Genève. Cela dit, il nous est quand même difficile de tirer des plans sur cet accord, dans la mesure où il ne nous a jamais été communiqué, ni à la commission ad hoc Saint-Gervais qui est pourtant compétente pour ce quartier, ni au Conseil municipal. Il est donc vain de tirer argument d'un accord, au demeurant déjà assez ancien, pour réaliser des immeubles qui ne conviennent ni à la population ni à la loi et qui ne se réaliseront pas dans le délai prévu au moment où nous avons entamé ce débat.

Avant 2007-2008, ces immeubles ne seront pas livrés à leurs habitants, alors, profitons-en pour travailler! Ma suggestion est que nous renvoyions cette proposition à la commission ad hoc Saint-Gervais, de sorte qu'elle l'étudie à fond ou, en tout cas, en prélude à l'étude de l'ascenseur, qu'elle examine dans quelle mesure il peut s'intégrer dans cet immeuble et quels seraient les coûts que générerait sa réalisation. Passer six ou neuf mois à faire cette étude préalable ne fera pas perdre une minute dans la réalisation de ce chantier.

M. Roberto Broggin (Ve). Monsieur Froidevaux, vous devriez être avocat, peut-être que l'on vous croirait! Monsieur le président, vous rappellerez à M. Froidevaux que le 3 décembre 2002, il y a une année exactement, par la voix de son chef de groupe, M. Oberholzer, lors de la réunion des chefs de groupe et du bureau qui a lieu avant nos séances plénières, son groupe a demandé de pouvoir intervenir sur les rénovations de ces immeubles et que ces objets ne soient donc pas renvoyés sans débat de préconsultation devant la commission ad hoc Saint-Gervais. Nous nous attendions donc à ce que le Parti libéral nous fasse un discours, nous présente ses intentions sur ces objets – que vous semblez bien connaître, Monsieur Froidevaux, puisque vous suivez ces travaux à la commission ad hoc Saint-Gervais depuis un certain temps. En l'occurrence, je prends le *Mémorial* N° 40 (160^e année), page 4670: je vois une intervention de M. Ferrazino, conseiller administratif, une autre d'un membre de l'Alternative qui, au nom de cette dernière, déclare: «En ce qui nous concerne, nous faisons un accueil favorable à cette rénovation.» Je cherche, je tourne les pages: je ne trouve rien de la part du Parti libéral! Comme souvent, vous aviez simplement refusé de renvoyer cet objet directement en commission dans un esprit de blocage caractéristique.

A l'époque, des appartements avaient été libérés afin de permettre la rénovation grâce à un système de rocade; aujourd'hui, ces appartements sont occupés par des gens qui étaient à la rue. Si nous avions pu mener nos travaux plus rapidement, sans les habituels blocages que vous mettez en place, la situation serait tout autre aujourd'hui.

Cela pour démontrer la stratégie que vous utilisez. S'il y a des squatters maintenant, c'est bien votre faute! (*Exclamations.*) Je vous en félicite et je vous remercie de laisser des appartements vides pour que les squatters puissent s'y installer!

Quant à savoir si la commission ad hoc Saint-Gervais a longtemps hésité en 1996, Monsieur Froidevaux, vous avez encore la mémoire qui défaille! Cette commission n'a pas longuement hésité, puisque la première fois qu'elle s'est réunie pour parler de ces objets, c'était le 23 mai 1996, avec visite de ces immeubles objets de la proposition PR-31, et qu'elle a pris sa décision le 13 juin 1996. Le rapport est arrivé dans ce Conseil au mois de septembre, c'est-à-dire après les deux mois d'été durant lesquels la commission ne se réunit pas. Il a été voté par le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention et c'est la variante A qui a été choisie, c'est-à-dire la variante douce. Vous semblez oublier cela, Monsieur Froidevaux!

Maintenant, vous voulez tout remettre en cause, vous voulez faire un blocage, renvoyer l'objet devant la commission, devant le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, afin que l'on étudie la possibilité de mettre un ascenseur. Cela revient à dire qu'il faut supprimer une pièce, diminuer l'habitabilité à l'intérieur de ces immeubles, à moins que vous ne vouliez placer cet ascenseur côté cour. Dans ce cas, vous arriveriez sur des demi-paliers, parce que les volées d'escaliers se font par demi-étage. On voit très bien le côté pratique d'un ascenseur par demi-palier pour les handicapés! Je ne vois pas très bien comment ils feront, sauf à monter à l'étage supérieur et à dévaler un demi-étage en chaise roulante!

Cessons cette plaisanterie sur ces immeubles, Monsieur Froidevaux, et votons leur rénovation, car ils le méritent, pour créer du logement bon marché au centre-ville. (*Applaudissements.*)

Le président. La parole n'étant plus demandée, je fais voter le projet d'arrêté... (*M. Froidevaux demande la parole.*) Bon, allez-y, Monsieur Froidevaux, mais rapidement, je vous prie.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Vous transmettez à M. Broggin, Monsieur le président, que la proposition à laquelle il fait référence est la proposition PR-255. En ce qui concerne la proposition PR-256, elle a été renvoyée à la commission ad hoc Saint-Gervais sans débat de préconsultation. Je le renvoie au *Mémorial* N° 44 de la même année: cela a été renvoyé sans débat. En conséquence, ses propos sont parfaitement erronés, comme d'habitude!

Mis aux voix, l'arrêté est accepté par 37 oui contre 28 non.

3038

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2003 (après-midi)

Proposition: immeuble de la rue Rousseau 16

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3660000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 16, rue Jean-Jacques-Rousseau, parcelle N° 5735, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3660000 francs.

Art. 3. – Un montant de 36500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150000 francs du crédit d'étude voté le 17 septembre 1996, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2034.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

5. **Rapport intermédiaire de la commission du logement chargée d'examiner la motion de MM. Guy Jousson, Alain Dupraz, Alain-Georges Sandoz, Alain Comte, François Sottas, M^{mes} Hélène Ecuyer, Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Monique Guignard, renvoyée en commission le 24 juin 2002, intitulée: «Pour une relance immédiate de la construction de logements en ville de Genève» (M-271 A)¹.**

Le président. Je donne la parole à M. Mino, qui a une communication à nous faire au sujet de ce rapport.

M. Jacques Mino, président de la commission du logement (AdG/SI). Nous avons abordé cette question, hier à 16 h 30, avec les chefs de groupe et nous avons appris qu'il aurait fallu déposer un projet d'arrêté. Nous ne pouvons donc pas nous contenter d'un rapport intermédiaire comme la commission du logement l'avait voté à l'unanimité.

Les membres de la commission du logement recevront donc demain une convocation pour lundi et nous commencerons par élaborer ce projet d'arrêté. Etant donné que les Verts ont des amendements à proposer, nous ne pourrons pas éviter d'en débattre également, mais j'espère que ce sera rapide et que nous reviendrons devant vous très rapidement avec un projet d'arrêté qui permettra à la nouvelle formation du conseil de la Fondation HLM de la Ville de se mettre sérieusement au travail.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). S'il est effectivement urgent de voter ces statuts pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, les socialistes demandent impérativement que les membres du conseil de fondation nommés par le Conseil administratif le soient effectivement dans des délais raisonnables. Normalement, ils devraient déjà être nommés. Aujourd'hui, cette fondation se trouve dans le paradoxe de compter des membres qui ont été, pour certains, nommés par le nouveau Conseil municipal et d'autres, par le Conseil administratif sous l'ancienne législature. Il conviendrait donc d'avoir certes de nouveaux statuts, mais aussi une composition qui respecte un bon fonctionnement de cette fondation.

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 457.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 1 150 000 francs pour des travaux d'aménagement en faveur de la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean;
- d'un crédit de 1 062 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain,
soit 2 212 000 francs (PR-274 A)¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 10 et 17 juin, le 1^{er} juillet et, enfin, les 2 et 16 septembre 2003, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, pour étudier cette proposition. Que M^{me} Guenevere Paychère et MM. Christophe Reuland et Christophe Vuilleumier, qui ont assuré la prise de notes de ces séances, soient remerciés de leur remarquable travail.

Préambule

Il convient de rappeler que le quartier de Saint-Jean a été profondément modifié par la couverture des voies ferrées et la création de nouveaux équipements socioculturels. La qualité de l'environnement sonore s'est améliorée. La création du garage pour les résidents de l'avenue des Tilleuls a également permis d'offrir de nouvelles places de stationnement, tout en permettant de piétonniser l'avenue du même nom.

Il faut désormais poursuivre les améliorations souhaitées, au terme d'une vaste concertation, portant sur l'aménagement des espaces publics, la qualité des déplacements, la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et la modération de la circulation dans l'ensemble du quartier.

Suite à cette large consultation, différentes propositions se sont fait jour et certaines, qui ne nécessitent que des mesures de circulation très simples, sont déjà en cours de réalisation. Il s'agit pour l'essentiel d'une trentaine d'interventions au niveau du marquage, selon le kit-école, de la création de nouveaux passages protégés, de l'installation de dispositifs contre le stationnement illicite et de mesures en faveur des deux-roues.

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 5547.

D'autres propositions, en revanche, qui impliquent des aménagements de génie civil pour assurer une facilitation des déplacements des piétons et des deux-roues, font l'objet de la présente demande de crédit de travaux (arrêté I). Elles sont au nombre d'une douzaine, dont les plus importantes sont les suivantes:

- l'élargissement du trottoir à la rue des Confessions, dans son tronçon compris entre l'avenue De-Gallatin et la rue du Contrat-Social, afin d'assurer la sécurité des piétons;
- l'aménagement du carrefour situé entre le chemin Furet et la rue du Contrat-Social;
- l'aménagement du bas de la rue du Contrat-Social, afin d'améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, en lien avec la réorganisation des itinéraires cyclables et des lignes de bus dans le secteur;
- l'aménagement d'une traversée protégée supplémentaire à la rue des Charmilles, au droit de la rue Daubin, permettant de relier plus sûrement les deux parties du quartier;
- la correction d'un bord de chaussée de l'avenue De-Gallatin pour permettre l'introduction du contresens cyclable dans le giratoire du rond-point Jean-Jacques;
- des réfections et/ou des reconstructions partielles de chaussées et de trottoirs, suivant leur état de dégradation, en lien avec les objets précités;
- l'abaissement de 20 trottoirs, afin d'augmenter le confort des personnes à mobilité réduite et de tout un chacun pour répondre à des demandes ponctuelles.

Enfin, les propositions qui exigent des mesures de circulation et d'aménagement urbain plus complexes font l'objet de la demande de crédit d'étude (arrêté II).

Il s'agit, en priorité et à l'échelle du quartier, de répondre à la volonté de valoriser les rues et places suivantes par un aménagement de qualité:

- les rues de Saint-Jean et du Beulet;
- la contre-route de l'avenue d'Aïre et de l'avenue De-Gallatin.

En outre, et selon l'ordonnance pour la protection contre le bruit (OPBruit), la réalisation d'une expertise acoustique concernant les rues de Saint-Jean, De-Gallatin et l'avenue d'Aïre est prévue.

Enfin, il faut ajouter que, en complément des études de génie civil qui seront menées en parallèle aux études de requalification de ces rues, l'étude du réseau d'assainissement sera menée de manière à pouvoir coordonner les interventions entre les travaux de revalorisation urbaine et les impératifs de mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées et pluviales.

Travaux de la commission**Séance du 10 juin 2003**

Audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Alexandre Prina, ingénieur adjoint en transports

M. Gfeller explique qu'en ville de Genève l'aménagement du domaine public incombe à la commune, puisque chacune des parcelles du domaine public municipal est propriété de la commune, qui doit en assurer l'entretien, par le biais la Division de la voirie. La Ville, dans ce cadre, a aussi la charge des aménagements à effectuer, alors même que l'organisation de la mobilité est gérée par l'Office des transports et de la circulation (OTC), soit l'autorité cantonale. Il y a donc imbrication des rôles et des responsabilités entre la Ville et l'Etat, qui doivent convenir ensemble des projets à réaliser.

La proposition PR-274, poursuit M. Gfeller, comporte deux demandes de crédit. La première concerne la modération de la circulation. Elle présente un aspect «travaux» et un aspect «étude d'aménagement urbain». C'est à l'initiative du Forum de Saint-Jean qu'elle a été faite. Les associations ont par ailleurs toujours souhaité avoir un contact avec les autorités compétentes. Dans ce cadre, depuis le 1^{er} mars 2000, M. Ferrazino a assuré régulièrement des présentations publiques des études, analyses et réflexions globales en cours, ainsi que des résultats obtenus. Le forum ne siégeant pas de manière permanente, un groupe de travail a été mis sur pied, avec un ensemble d'associations et les services techniques. Ce groupe s'est réuni à neuf reprises, pour suivre le projet depuis les premières intentions jusqu'à son aboutissement. Le projet définitif comprend trois domaines:

1. Les interventions possibles à très court terme, et à des prix modestes, dans le cadre des travaux usuels des services de l'Etat ou de la Ville (marquage, passages protégés, signalisation, etc.).
2. Les demandes de crédit de travaux concernant tous les projets qui pourraient aboutir dans le cadre de ce groupe de travail et qui pourraient être réalisés simplement à l'aide de quelques travaux. Ceux-ci ont été sériés et ils font l'objet de la demande de crédit de 1150000 francs (qui comprend honoraires, promotion et amortissements).
3. Les éléments d'importance ne pouvant pas être retenus dans les deux précédentes catégories et exigeant un complément d'étude: rue de Saint-Jean et rue du Beulet, concernées par un plan localisé de quartier, et qui sollicitent encore une réflexion complémentaire avant de déboucher sur un projet, d'une part; avenue d'Aire et avenue De-Gallatin, pour les mêmes raisons, d'autre part. A cela s'ajoute aussi la nécessité d'appliquer le programme d'assainissement contre le bruit selon l'ordonnance fédérale y afférente. Ces trois études constituent l'objet du deuxième arrêté, à hauteur de 1062000 francs.

M. Prina, de son côté, distribue le rapport de synthèse élaboré pour la Ville de Genève par Trafitec ainsi qu'une notice technique, qui présente les aménagements à terme mentionnés dans la demande de crédit.

Il explique ensuite que, dans le cadre de la concertation, un groupe de travail a été réuni au travers du Forum de Saint-Jean et que la Ville tout comme l'Etat y ont participé. Le périmètre défini était délimité par l'avenue d'Aire, la rue des Charmilles, le Rhône et le quartier de villas sis à proximité. Ce périmètre a constitué le principal élément de réflexion.

Il rappelle, par ailleurs, que les charges de trafic dans le quartier sont importantes, soit de l'ordre de 20000 véhicules par jour sur l'avenue d'Aire et la rue des Charmilles. La rue de Saint-Jean, quant à elle, subit une circulation de l'ordre de 10000 véhicules quotidiens. Il s'agit en grande partie d'un trafic de transit (40%), et 20% des véhicules roulent au-dessus de la limite autorisée. De plus, trois lignes de bus desservent le périmètre: le 7, le 27 et le 11.

M. Prina souligne encore que le groupe de travail a mis en évidence un certain nombre de problèmes, qu'il résume brièvement:

1. Le stationnement des non-résidents gêne la circulation des piétons et des deux-roues.
2. Le stationnement des résidents constitue lui aussi un problème, dans la mesure où il n'y a pas suffisamment de places en surface, alors même que le parking souterrain déjà réalisé à l'avenue des Tilleuls dispose encore de places libres.
3. Certains carrefours empiètent sur le cheminement piétonnier, ce qui rend difficile, voire dangereuse, la traversée de la chaussée.
4. Un stationnement régulièrement abusif des deux-roues sur les places réservées aux voitures conduit les automobilistes à se parquer sur les trottoirs comme sur les itinéraires pour piétons.
5. La continuité des cheminements piétonniers est problématique du fait des causes exposées ci-dessus.
6. La circulation de transit est jugée considérable et sa disparition totale est souhaitée. Une discussion a été engagée, qui a permis de mettre en évidence les conséquences très problématiques que pourraient engendrer des mesures visant à limiter, voire supprimer cette circulation de transit à l'intérieur du quartier. L'accès à certaines parties du périmètre deviendrait quasiment impossible et la mobilité des véhicules des TPG serait largement entravée. La demande des habitants a donc été quelque peu réduite et une solution plus modeste trouvée, qui consiste à maintenir le schéma de circulation actuel et à l'accompagner de légères mesures d'adaptation du domaine public (passages pour piétons, contresens cyclables, notamment) afin d'accroître la sécurité

des piétons et des deux-roues. Ces propositions ont déjà été transmises à l'OTC. Certaines ont déjà été réalisées, d'autres pourront l'être dans le cadre de la création de la zone 30 km/h.

Dans la foulée, M. Prina explique que les aménagements à moyen terme concernent tout d'abord la rue des Confessions, dont le trottoir, d'une largeur de 1,30 m, ne permet pas à deux poussettes de se croiser. Un élargissement à concurrence de 2 m est proposé. La rue du Devin-du-Village, pour sa part, présente des voies d'une largeur de 7,50 m à 8 m, qu'il s'agirait de réduire, tout en réalisant un contresens cyclable, ce qui permettrait de modérer la circulation. En ce qui concerne le chemin François-Furet, la proposition consiste à réaliser un giratoire pour marquer l'entrée dans la zone 30 km/h et à sécuriser les contresens cyclables. Il est projeté de réaliser deux nouvelles traversées piétonnes sur la rue des Charmilles.

Quant aux interventions à plus long terme, M. Prina rappelle qu'elles devront faire l'objet d'études approfondies. Il s'agit de l'aménagement de la rue du Beulet, qui présente une concentration de cafés avec autant de terrasses et de nombreux commerces, ainsi qu'une école dont il faut impérativement tenir compte. La rue de Saint-Jean est également concernée, qui pose notamment problème à proximité du rond-point Jean-Jacques, particulièrement pour les TPG, en raison de l'état de la chaussée.

Enfin, M. Prina conclut son exposé en soulignant que l'ensemble de la proposition PR-274 découle de la demande de réflexion du Forum de Saint-Jean, réuni à quatre reprises, et du processus de concertation établi par la Ville de Genève avec les habitants et les diverses associations du quartier.

Discussion en présence de MM. Gfeller et Prina

Au cours de la discussion qui s'engage, M. Prina précise tout d'abord que la suppression de tout trafic de transit dans ledit périmètre aurait pour conséquence de détourner une grande partie de la circulation sur la rue des Charmilles, provoquant sur cette artère une surcharge telle qu'il faudrait alors également envisager de l'assainir au plus vite.

A un commissaire qui s'inquiète de la qualité de l'offre en places bleues dans le quartier de Saint-Jean, il est répondu que la situation est bien moins délicate qu'aux Eaux-Vives, notamment, puisqu'il reste encore quelque 150 places disponibles (sur 450) dans le parking réservé aux résidents et sis à l'avenue des Tilleuls. Il convient encore d'ajouter que, lors de l'étude d'impact de ce même parking, il était proposé de supprimer 200 places sur l'avenue des Tilleuls et que, de fait, seules 120 ont disparu pour l'heure.

Discussion de la commission

Dans un premier temps, plusieurs commissaires souhaitent disposer des procès-verbaux des quatre réunions du Forum de Saint-Jean. Le président s'engage à les obtenir. Dans un second temps, une large majorité de la commission s'étonne de devoir prendre connaissance à la dernière minute de documents tout à la fois volumineux et complexes. Il est fortement demandé qu'à l'avenir les services compétents effectuent un envoi de l'ensemble des documents à étudier quelques jours avant la date fixée pour leur analyse en commission.

Une suspension des travaux est alors décidée, après que l'audition de représentants des TPG et de l'OTC eut été demandée et acceptée.

Séance du 17 juin 2003

Audition de M^{me} Hélène Voigt et de MM. François Riom et Pierre Varcher, habitants de Saint-Jean et représentants du groupe de pilotage du Forum de Saint-Jean

M. Varcher rappelle qu'à l'origine de toute l'opération qui a conduit à cette présente proposition il y a le désir du Conseil administratif de réaliser dans le quartier de Saint-Jean une zone 30 km/h. Les habitant-e-s du secteur ont alors saisi cette occasion pour entamer avec les résident-e-s intéressés un espace de concertation, d'information et de débat, à l'image de ce qui s'était fait en son temps au sujet de la couverture des voies CFF. Ces échanges ont pris place au sein de la maison de quartier, qui a assuré le pilotage de ce qui est rapidement devenu le forum et qui fonctionne selon des règles précises.

Ainsi, lors des assemblées publiques, la présentation des sujets ou thèmes est effectuée par la personne qui dispose des informations de première main. Après délibération, les participant-e-s décident de se saisir ou non du dossier et forment, si nécessaire, des groupes de travail pour traiter de divers thèmes bien déterminés.

Concernant le groupe qui a étudié une mise en place éventuelle de la zone 30 km/h précitée, il est composé, souligne M. Varcher, d'habitant-e-s du quartier issu-e-s du forum, de délégué-e-s de certaines associations (la maison de quartier, notamment), ainsi que de représentants de l'OTC. Un rapport de synthèse a été publié, que les commissaires ont reçu et dont les dernières pages présentent un récapitulatif des mesures de stationnement et de circulation souhaitées à court, moyen et long terme. Aussi, selon M. Varcher, il convient d'analyser dans quelle mesure le contenu de la proposition PR-274 correspond à la liste des mesures retenues par le Forum de Saint-Jean.

Dans cette optique, poursuit M. Varcher, les sept aménagements présentés en page 3 de la proposition découlent très directement des demandes formulées par

les habitant-e-s, ce d'autant que, comme convenu, il n'y aura pas une insertion brutale de ces aménagements dans le périmètre, mais une réalisation progressive. En revanche, ce qui a surpris le Forum de Saint-Jean, c'est le choix des interventions retenues, alors même que d'autres mesures prévues à court terme ont été écartées. Reste qu'indéniablement les aménagements exposés dans la proposition devraient répondre, pour une part, aux préoccupations du quartier en matière, notamment, de modération du trafic, de diminution de la vitesse sur les rues principales et de développement de la mobilité dite «douce».

Discussion en présence de M^{me} Hélène Voigt et de MM. François Riom et Pierre Varcher

Au cours de cette discussion, M. Varcher regrette tout d'abord brièvement qu'une mesure à court terme, et selon lui facile à réaliser, n'ait pas été retenue, alors même qu'elle avait été en son temps largement débattue. Il s'agit d'un aménagement s'appliquant au secteur compris entre les rues du Devin-du-Village et de Warens, espace essentiellement résidentiel où le cheminement piétonnier est actuellement très mal assuré.

M. Varcher relève ensuite que le Conseil administratif propose, concernant les rues de Saint-Jean et du Beulet, page 4, paragraphe 4, de la proposition PR-274, un aménagement éphémère qui est contre-productif et même contraire aux intérêts des habitant-e-s, puisque le quartier souffre d'un manque cruel de places de stationnement et que leur nombre va ainsi être encore réduit. M. Varcher insiste sur le fait que ce projet a été conçu sans concertation aucune et que, de fait, pour le forum, il tombe du ciel. Imposé par le Conseil administratif, il ne s'inscrit donc pas dans la continuité des travaux qui ont été menés durant des mois de façon concertée.

Discussion de la commission

Un commissaire libéral rappelle tout d'abord que les auditions des services de la Ville effectuées jusqu'à ce jour en commission de l'aménagement et de l'environnement afin de présenter un projet et d'en lancer l'étude ont toujours fait l'objet d'un vote. Il ajoute que, sans vouloir tomber dans un formalisme excessif, il faut néanmoins respecter un certain nombre de règles. Or, selon lui, l'audition des représentants du Forum de Saint-Jean, dans la mesure même où elle n'avait pas été acceptée par un vote de la commission, était dirigée. Ce même commissaire libéral souligne qu'il s'agit, dans sa bouche, d'un constat et non d'un reproche à l'égard du président, mais que, pour que la commission puisse désormais siéger en toute quiétude, il convient qu'à l'avenir chaque audition soit préalablement votée, comme le veut le règlement.

Une commissaire socialiste relève, pour sa part, que cette audition aura permis de constater que l'ensemble des propositions formulées par les membres du Forum de Saint-Jean n'ont pas été remises aux conseillers municipaux concernés et que les principes mêmes de la concertation restent flous. Il lui paraît indispensable d'étudier les différentes propositions avec soin, avant d'entamer de nouvelles auditions.

Et c'est ainsi que cette même commissaire constate que les mesures d'aménagement proposées sont essentiellement ponctuelles, limitées et très techniques. Or il convient, selon cette commissaire, d'élargir le débat et d'envisager des mesures à long terme, intégrant des projets d'espaces publics dans le quartier et plus particulièrement le renforcement des liaisons transversales au-dessus de la couverture des voies CFF, qui reste la colonne vertébrale du quartier et tout à la fois une coupure réelle. Il faut, assure-t-elle, réaliser un projet urbain, donner corps à ces mesures d'aménagement et ne pas se borner à un simple catalogue de mesures à prendre. Il s'agit, conclut-elle, prioritairement d'une question de méthode.

Ce point de vue est partagé par plusieurs commissaires qui estiment que les aménagements proposés dans le quartier de Saint-Jean sont du même type que ceux envisagés ou en voie de réalisation dans d'autres secteurs de la ville, aux Eaux-Vives notamment. Il y a donc bien un plan d'urbanisme parcellaire, fractionnaire, mais néanmoins réfléchi. Sa concrétisation peut s'effectuer, a priori, à la condition de comprendre dans quel cadre général ce plan s'inscrit. Aussi, avant de poursuivre l'étude de la proposition PR-274, il convient, au dire de ces commissaires, d'auditionner aussi bien l'OTC, le Touring Club Suisse (TCS) et les TPG que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et le Service d'urbanisme de la Ville, afin d'avoir une vue plus globale des aménagements envisagés sur le territoire de la commune de Genève.

Un autre commissaire, quant à lui, exprime son malaise face à cette proposition, qui de fait demande que soient votés par le Conseil municipal plusieurs millions afin de poursuivre des études et tout à la fois des crédits pour la réalisation d'aménagements précis. Ce mélange des genres ne suffit pas à masquer, selon ce commissaire libéral, qu'en somme, pour une part, il s'agit de payer en deux temps une seule et même étude. Enfin, ce même commissaire souligne que la proposition PR-274, pour l'essentiel, tire sa substance des données de Trafitec, qu'il s'agisse des aménagements concrets à effectuer rapidement ou d'autres à réaliser plus tard et accompagnés encore de possibles variantes, voire nécessitant des études complémentaires. Il s'agit donc, pour ce commissaire, en acceptant la proposition PR-274, de permettre, à terme et en engageant un peu plus d'un million supplémentaire, la réalisation de l'étude inachevée des propositions contenues dans le rapport de synthèse de Trafitec. Cette unicité de point de vue lui semble en conséquence dommageable, et il serait intéressant de connaître le coût de ce rapport de synthèse.

Au terme de ce premier débat, la commission de l'aménagement et de l'environnement effectue le vote des auditions suivantes:

1. L'audition du Service d'urbanisme est acceptée à l'unanimité.
2. L'audition du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est refusée par 4 non (1 Ve, 2 S, 1 T) contre 4 oui (3 L, 1 Ve) et 5 abstentions (1 DC, 1 R, 2 UDC, 1 AdG/SI).
3. L'audition du TCS est acceptée par 7 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 2 UDC) contre 5 non (1 Ve, 2 S, 1 T, 1 AdG/SI) et 1 abstention (1 Ve).

Remarque du rapporteur: Un effet de calendrier fera que cette audition, également demandée dans le cadre de la proposition PR-278, s'effectuera après le vote de la proposition PR-274.

En outre:

4. L'envoi d'une lettre au Service d'aménagement urbain demandant le coût du rapport de synthèse effectué par Trafitec concernant le quartier de Saint-Jean et distribué aux commissaires est accepté par 11 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 S) et 2 abstentions (1 S, 1 T).

Remarque du rapporteur: A ce jour, le coût de cette étude n'a pas été communiqué à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Séance du 1^{er} juillet 2003

Audition de M. Bernard Zurbrugg, responsable du secteur développement du réseau auprès des TPG

M. Zurbrugg indique tout d'abord que le périmètre concerné comprend le passage de trois lignes: 7, 27 et 11, sans problème de dessertes. Il ne s'est donc agi pour les TPG, lors des discussions qui ont eu lieu, que de garantir la fiabilité en termes de circulation de leurs véhicules; et cette garantie a été donnée, sauf en ce qui a trait au contresens de l'avenue De-Gallatin.

Discussion en présence de M. Bernard Zurbrugg

M. Zurbrugg tient tout d'abord à préciser que les TPG ne privilégient pas les parcours les plus aisés, mais qu'ils ont pour tâche de desservir la population et par conséquent de se rendre dans les lieux où elle se trouve. Aussi bien à l'avenue de Saint-Jean qu'au bas de l'avenue d'Aire, les aménagements prévus ne gêneront pas les transports publics, qui disposent le plus souvent de leurs voiries propres et qui ne seront guère pénalisés. Il souligne par ailleurs qu'il n'est pas question de modérer le trafic sur le passage des bus. Les mesures prises touchent les autres

voies et axes de circulation; elles devraient modifier sensiblement le comportement des automobilistes et donc faciliter les TPG dans leur mission auprès de la population. M. Zurbrugg relève encore que les séances de travail ont permis d'effectuer des négociations pour réaliser des aménagements intelligents.

Concernant le problème évoqué à l'avenue De-Gallatin, M. Zurbrugg indique ensuite qu'il s'agit en fait d'un débouché de la piste cyclable à contresens sur le giratoire Jean-Jacques, en un lieu où l'espace est déjà fort réduit. L'utilisation de deux périmètres aussi voisins par les deux-roues, d'une part, et les véhicules TPG, d'autre part, est plus que risquée. C'est pourquoi M. Zurbrugg estime que ce type d'aménagement ne peut être raisonnablement cautionné.

En lien avec le respect des normes OPBruit, M. Zurbrugg assure enfin qu'il est possible, sur le plan technique, de réduire les nuisances sonores induites par les véhicules, notamment par le choix de pneumatiques adaptés et de roulements comme de moteurs plus silencieux. Reste que, pour l'heure, ces véhicules sont soumis à homologation et qu'il faudrait qu'un constructeur relève ce défi.

Discussion de la commission

La discussion ne débouche que sur une demande d'audition de M. Christian Ferrazino.

Au vote, la commission de l'aménagement et de l'environnement accepte à l'unanimité l'audition de M. Christian Ferrazino, maire de Genève.

Séance du 2 septembre 2003

Audition de M. Christoph Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC)

Discussion immédiate

A un commissaire qui rappelle qu'une votation populaire a refusé largement toute généralisation des zones 30 km/h et que, au mépris de ce verdict, la Ville de Genève persiste à réaliser une succession de petits secteurs en zone 30 km/h, M. Burri rétorque que le quartier de Saint-Jean comprend une série de rues intégrant la zone 30 km/h, les autres étant pour la plupart cataloguées dans la zone dite «modérée». Les aménagements prévus permettront de différencier ces diverses affectations. Reste qu'il ne saurait être fait état d'une quelconque généralisation et qu'un bilan des modifications apportées sera établi et diffusé.

Discussion de la commission

Un commissaire libéral déclare qu'il aurait trouvé honnête que le Conseil administratif indique à la commission l'existence d'un recours par le TCS. Il propose en conséquence de suspendre les études de la commission sur cette question en attendant une décision.

Il lui est répliqué que ce recours concerne la création de la zone 30 km/h et non la proposition du Conseil administratif et qu'aucune interruption ne saurait se justifier, ce d'autant que les recourants seront certainement déboutés.

Un commissaire radical souhaite néanmoins connaître le contenu dudit recours et le président de la commission s'engage à le fournir à l'assistance.

Remarque du rapporteur: A ce jour, le contenu de ce recours n'a pas été fourni à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Enfin, un commissaire socialiste souhaite, quant à lui, avoir une information au sujet de l'ordonnance sur les normes OPBruit et le mode d'application qui sera adopté d'ici aux années 2012-2018. Une présentation des intentions et des objectifs poursuivis par la Ville comme par le Canton dans ce domaine serait, selon lui, intéressante.

Séance du 16 septembre 2003

Audition de M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, accompagné de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Alexandre Prina, ingénieur adjoint en transports

M. Ferrazino informe tout d'abord la commission de ce que, suite à différents contacts entre la Ville de Genève et les habitants de Saint-Jean, il a été demandé une amélioration de la sécurité, notamment au niveau de la traversée de la couverture des voies CFF. Le projet conçu par les services compétents a pleinement répondu à cette requête. Il mentionne ensuite que le TCS fait systématiquement recours contre les projets de la Ville, en pure perte jusqu'à ce jour, et sans que cela n'entrave aucunement le travail en cours.

M. Gfeller, pour sa part, explique alors que, dans le cadre de l'instauration de la zone 30 km/h, il est prévu l'installation de quatre «portes», qui font l'objet d'une autorisation de construire. Celle-ci ne sera donnée qu'à l'issue du recours actuellement traité, étant entendu qu'il n'est pas question de devoir détruire un aménagement qui viendrait d'être réalisé. Quant au recours lui-même, il concerne l'arrêté sur la zone 30 km/h ainsi que le maintien de certains stops. Le TCS estime, en effet, que la zone est constituée d'un réseau secondaire. Le texte demande également de sortir trois rues de l'arrêté: le chemin Furet, la rue du Contrat-Social et l'avenue De-Gallatin. Si le recours est rejeté, le projet entrera en vigueur. Il est également possible qu'une demande subsidiaire soit déposée.

Discussion en présence de MM. Christian Ferrazino, Philippe Gfeller, et Alexandre Prina

A un commissaire qui constate que chaque fois, en matière d'aménagement urbain, la Ville de Genève se trouve confrontée à l'opposition du TCS, M. Ferrazino rétorque qu'il est souvent possible de réaliser des accords, comme ce fut le cas au sujet de l'aménagement du boulevard de la Cluse, mais que ces arrangements ne doivent pas devenir la règle.

Le maire de Genève insiste aussi sur le fait que cette zone 30 km/h est une demande des habitants et que la solution dégagée résulte d'un consensus. Il répète que le Canton décide seul de l'implantation ou non des zones 30 km/h, en pleine responsabilité.

Sur le plan méthodologique, M. Ferrazino rappelle encore ce que sont les délais pour voir aboutir une étude et il souligne qu'il n'est pas possible de faire patienter les habitants pendant plusieurs années. Il est donc nécessaire de prendre des mesures rapides qui n'entrent pas en conflit avec le concept général prévisible, qui exigera, lui, plus de temps pour être concrétisé.

Un commissaire, quant à lui, remarque que cette proposition aborde aussi la question des normes contre le bruit, et il estime qu'il s'agit d'un prétexte pour masquer la volonté politique du magistrat en matière d'aménagement urbain.

Le maire de Genève affirme, en réponse, que la municipalité a accumulé un retard énorme dans l'application des normes OPBruit. Il ajoute, par ailleurs, que, même si lesdites normes n'existaient pas, il n'incomberait pas moins aux autorités communales de se soucier de la sécurité et de la qualité de vie des habitants.

M. Prina de son côté assure à la commission que les mesures de circulation prises dans le périmètre de Saint-Jean n'impliqueront aucun étranglement ni aucun reflux d'importance sur quelque axe voisin que ce soit.

Discussion de la commission

Forts des explications données, les commissaires de l'AdG/SI et les Verts se déclarent prêts à se prononcer sur cette proposition.

Un commissaire UDC, pour sa part, déclare avoir participé à la réflexion menée dans le quartier de Saint-Jean. Il explique que les habitants sont en effet intervenus pour une amélioration de la sécurité devant l'école, mais que, concernant l'ensemble des aménagements prévus, il s'abstiendra.

Les socialistes, quant à eux, sont disposés à avaliser cette proposition plurielle, bien que le contenu reste parfois imprécis, nonobstant le soutien à la recommandation suivante:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de confier le mandat d'étude à une équipe interdisciplinaire, choisie sur appel d'offres. Cette étude devra répondre à des préoccupations paysagères et urbanistiques qui serviront de ligne directrice aux projets futurs.»

Un commissaire radical estime que cette recommandation revient à demander la mise en place d'un concours et propose d'amender la recommandation socialiste comme suit:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de confier le mandat d'étude à une équipe interdisciplinaire, *représentant tous les milieux concernés*. Cette étude devra répondre à des préoccupations paysagères et urbanistiques qui serviront de ligne directrice aux projets futurs.»

Il ajoute qu'il serait opportun que cette commission demande un bilan, de manière concertée, une année après la mise en route de la démarche.

Un commissaire démocrate-chrétien mentionne de son côté qu'une vision plus globale est effectivement nécessaire. Il reste convaincu que nombre d'éléments demeurent flous. Il ajoute que le Parti démocrate-chrétien votera le projet d'arrêté I de la proposition PR-274.

L'AdG/SI remarque que la recommandation proposée correspond en fait à une demande de périmètre d'aménagement coordonné (PAC). Ce groupe trouve surdimensionnée une pareille démarche pour le projet de Saint-Jean.

Les commissaires libéraux, quant à eux, souhaiteraient prendre le temps de la réflexion.

Conclusions et vote de la commission

Dans un premier temps, la recommandation suivante, proposée par les commissaires socialistes et amendée par le commissaire radical, est soumise au vote de la commission:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de confier le mandat d'étude à une équipe interdisciplinaire, représentant tous les milieux concernés. Cette étude devra répondre à des préoccupations paysagères et urbanistiques qui serviront de ligne directrice aux projets futurs.»

Au vote, cette recommandation est acceptée par 12 oui (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 T).

Dans un deuxième temps, le vote de la proposition PR-274 a lieu, arrêté par arrêté.

L'arrêté I de la proposition PR-274 est accepté à l'unanimité (3 S, 1 T, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 UDC).

L'arrêté II de la proposition PR-274 est accepté par 8 oui (3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve) contre 2 non (L) et 4 abstentions (1 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC).

Au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter les deux projets d'arrêtés ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1150000 francs pour la réalisation d'aménagements urbains améliorant la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1150000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2024.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'autorisation de construire N° 91130 du parc à voitures pour les résidents de l'avenue des Tilleuls;

vu le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1062000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation d'espaces publics dans le quartier de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1062000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

M. Eric Rossiaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le plaisir de vous parler aujourd'hui du premier rapport qui sort de la commission de l'aménagement et de l'environnement sous la nouvelle législature. Ce rapport est emblématique de beaucoup de propositions qui nous sont faites actuellement et qui, après concertation au sein de la population, nous permettent de définir des aménagements ou de lancer des crédits d'étude pour des aménagements futurs.

La concertation faite à Saint-Jean a été fournie, elle nous a permis de travailler sur des bases relativement claires. Nous visions une amélioration de la qualité de vie dans ce quartier avec ces projets de travaux et ce crédit d'étude. La commission a voté à l'unanimité cette proposition et nous aurons le plaisir, prochainement, de pouvoir débattre d'autres quartiers où des améliorations sont également proposées par le Conseil administratif.

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce type de proposition n'est pas unique, il y en a encore deux à la commission de l'aménagement et de l'environnement: il s'agit des propositions PR-278 et PR-273 qui touchent le quartier de Malagnou pour l'une et celui des Eaux-Vives pour l'autre. C'est un gros travail que nous faisons maintenant à l'intérieur de cette commission et il nous a conduit à différentes remarques.

Tout d'abord, la concertation du quartier de Saint-Jean a, semble-t-il, été parfaitement modèle. Elle a été organisée par la maison de quartier, sous le titre de «Forum de Saint-Jean», et quatre réunions d'importance ont permis d'aboutir à la proposition qui nous a été soumise. Mais plus que cela, ce qui nous est apparu important au cours de cette analyse, c'est de voir qu'au travers de ces propositions il ne s'agit de rien d'autre que de l'application progressive des normes OPBruit. C'est un objectif politique important et il fallait, en commission de l'aménagement et de l'environnement, que nous nous plongions dans ce dossier. Cela a été fait dans le cadre des propositions PR-274, PR-278 et PR-273. Vous ne trouverez pas le résultat de nos travaux dans cette proposition, mais dans le rapport sur la proposition PR-273 concernant le quartier des Eaux-Vives, qui contiendra l'ensemble de notre étude. Ce rapport contiendra les prises de position de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui s'est plongée très avant dans cette étude des normes OPBruit et leur application en ville de Genève.

Premier débat

M. Alain Fischer (R). Les propos de M. Deshusses me semblent quand même un peu bizarres, puisqu'en fait on attend encore de connaître ces normes OPBruit. Je rappelle qu'on n'a toujours pas le plan directeur des normes OPBruit que la Ville de Genève devrait fournir à la commission de l'aménagement et de l'environnement – à moins que certains groupes ou certaines personnes l'aient eu – et il serait bien qu'il soit distribué à tout le monde.

Malgré le vote de plusieurs millions de francs, nous voyons, une fois de plus, qu'aucune de ces zones limitées à 30 km/h n'a été réalisée depuis quatre ans. Nous voyons aussi la rapidité avec laquelle les propositions sont posées sur les bureaux, mais aussi la lenteur avec laquelle le magistrat arrive à les exécuter. Cela vient-il de problèmes de concertation ou d'oppositions arrivant de toutes parts? C'est peut-être une bonne question à se poser.

Quant à la proposition concernant le quartier de Saint-Jean, il nous a quand même été soumis deux cahiers concernant le sujet: le rapport de synthèse et les notes techniques. Nous nous sommes posé passablement de questions, par exemple celle de savoir si des rues complètes seraient, par la suite, fermées à

100% à la circulation automobile. Mais quand nous voulons savoir où ira le trafic de transit, une fois de plus, nous n'obtenons aucune réponse. Quand on parle de restriction de trafic, de diminuer le flux des véhicules, l'unique réponse des services de M. Ferrazino est qu'on diminue le passage, mais que le nombre de véhicules ne changera pas. Alors pourquoi faire des aménagements si cela n'est pas une contrainte pour les véhicules? Dans le cas contraire, où vont ces véhicules, nous ne le savons toujours pas!

Le groupe radical s'étant penché sur les notes techniques et le rapport de synthèse, il n'a eu en retour que des réponses floues ou pas de réponse du tout. Les normes OPBruit n'étant toujours pas respectées avec ces zones limitées à 30 km/h, le groupe radical s'opposera à cette proposition.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Cette proposition a inauguré la nouvelle vague des propositions à double entrée, si je puis dire. Elle contient un premier arrêté pour un crédit de réalisation et un deuxième pour un crédit d'étude. Cela peut se faire, mais c'est tout de même un peu étonnant, parce que, finalement, c'est un peu du genre «j'y va-t-y, j'y va-t-y pas?» et c'est ce qui nous dérange un peu. Nous relevons en particulier que, si l'arrêté I concerne des aménagements qui ont fait effectivement l'objet d'une adhésion d'une partie des habitants, l'arrêté II, quant à lui, nous laisse beaucoup plus perplexes pour deux raisons. Tout d'abord, on a pu relever certaines contradictions. L'ingénieur de la circulation municipale, par exemple, nous a dit en commission qu'il n'y aurait en tout cas pas de report de trafic. Si on lit le rapport des ingénieurs de la circulation mandatés par le département, ceux-ci disent qu'en réalité, si on faisait bien le travail, on devrait supprimer tout le trafic de transit. Or, par manque de chance, la suppression du trafic de transit a été refusée par les habitants. Les ingénieurs mandataires ont donc choisi de ne proposer que des aménagements de modération fort légers. Alors, c'est une bonne chose que de respecter la volonté des habitants, mais il nous semble que les ingénieurs de circulation, entre eux, mandatés ou employés de la Ville, ne sont pas sur la même longueur d'onde. Qu'advient-il donc de ces aménagements à moyen ou long terme?

Enfin, *last but not least*, serais-je tentée de dire, comme le relèvent les ingénieurs mandatés, en définitive cet arrêté II va permettre des aménagements, alors qu'avec le RER qui entrera vraisemblablement en fonction dès 2017 la situation va changer. Va-t-on donc étudier des aménagements dont l'étude sera terminée en 2004, pour une réalisation en 2005, et qui auront une durée de vie de deux ans? Tout cela ne nous paraît pas d'une cohérence qui saute aux yeux. Ce soir, le groupe démocrate-chrétien va donc conserver la position qu'il a eue lors des travaux de la commission; il va accepter l'arrêté I et va s'abstenir sur l'arrêté II.

M. Patrice Reynaud (L). Je vais me permettre de reprendre, une fois n'est pas coutume, ce qu'a dit M. Deshusses au nom du groupe socialiste. Il est important de l'avoir entendu, dès lors qu'aujourd'hui les propositions PR-274, PR-273 et PR-278 concernent des quartiers fondamentaux de la ville de Genève, que ce soit Saint-Jean, les Eaux-Vives ou Malagnou. En l'occurrence, il est question de deux éléments principaux.

Le premier élément est celui qui a été mis davantage en exergue dans le cadre de la proposition qu'il nous appartient ce soir d'étudier, c'est l'élément sécuritaire. En dehors de cela, il y a un autre élément qui a été souligné tout à l'heure par M. Deshusses: il s'agit de l'application de l'ordonnance fédérale contre le bruit qui date, je le rappelle, de 1986. Je rappelle aussi, pour peu que certains d'entre nous ne s'en souviendraient pas, que nous avons voté à la quasi-unanimité, il y a moins d'un mois, une motion demandant au Conseil administratif de bien vouloir nous dire ce qu'allait être réellement l'application de cette ordonnance. Aujourd'hui, nous n'en avons que des éléments très partiels, tant au vu des projets d'arrêtés que nous examinons ce soir que de ceux qui nous seront soumis d'ici quelque temps.

Je rejoins très volontiers ce que le groupe radical vient de dire, considérant que nous ne sommes pas, encore une fois, suffisamment informés – ce n'est pas faute de l'avoir demandé. Parce que nous ne sommes pas suffisamment informés, nous ne pouvons pas faire comme au moment du vote en commission de l'aménagement et de l'environnement, où nous nous étions abstenus. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas souscrire de façon unilatérale à cet immense plan d'aménagement, qui est au moins à la hauteur de celui concernant le réseau d'assainissement des eaux. Il faut que nous soyons davantage informés. Tant que nous ne le serons pas – nous rédigerons d'ailleurs un rapport de minorité concernant la proposition PR-278 – nous allons suivre ce qui vient de nous être dit par le groupe radical, moyennant quoi nous refuserons le projet d'arrêté II.

M. Gérard Deshusses (S). Au nom du groupe socialiste, je tiens tout d'abord à saluer la volonté du magistrat, car cette proposition vient compléter les objectifs politiques de l'Alternative et répond aussi au souhait des habitants de ce quartier comme, bientôt, des autres habitants de notre ville. Il me faut, dans un premier temps, répondre à M. Fischer. Les positions qu'il défend sont celles du Touring Club Suisse (TCS) qui, recours après recours, bien sûr toujours perdus, s'acharne à s'opposer à cette politique. Mais il y a plus grave, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux; il se trouve que le domaine public de la ville de Genève n'est pas extensible à merci. On sait bien que le parc de véhicules grossissant sans cesse, il faudra bien, à un moment donné, prendre des mesures et décider que les véhicules n'appartenant pas aux habitants de la ville seront maintenus à l'exté-

r i e u r. Ne crions pas à l'inégalité de traitement dans la mesure où, si vous vous baladez dans les villages avoisinant notre cité, vous constaterez qu'à Ve y r i e r, Plan-les-Ouates, Perly ou Vandœuvres, on a pris des mesures dans ce sens. On installe des «rues résidentielles» ou des «rues à zone 30 km/h» pour protéger l'intérieur de ces villages. Les habitants de ces communes doivent comprendre qu'en ville, dans les quartiers résidentiels où des habitants mènent leur vie de tous les jours, ceux-ci ont droit à la même qualité de vie, et non pas à une autre sous prétexte que ce sont des citadins et qu'ils peuvent être visités par la population de tout le bassin genevois. Ce n'est plus possible, non pas parce qu'on ne le veut pas, mais parce qu'on ne le peut plus, et cela en termes d'espace tout simplement.

Tant qu'il y aura une augmentation des véhicules et des immatriculations, nous irons droit à l'impasse, nous ne pourrons pas faire autrement que de prendre progressivement des mesures toujours plus restrictives. C'est ainsi, et il n'en sera pas autrement, quelle que soit la majorité de ce plénum et quels que soient les recours que déposeront encore le TCS, l'ACS et autres associations.

En commission de l'aménagement et de l'environnement, le groupe socialiste a voulu une étude approfondie de cette proposition et des suivantes. Nous nous sommes souvenus à cette occasion qu'effectivement, en matière d'aménagement sur le domaine public, bien qu'il soit propriété de la Ville de Genève, la Ville n'est pas libre de faire tout ce qu'elle veut et qu'elle doit en tout point traiter avec le Canton qui, seul, a le dernier mot, même s'il appartient à la Ville de payer. On peut discuter de ce mode de faire et, personnellement, je le conteste tout à fait, mais c'est le résultat d'un règlement qui date de la fusion des communes de Plainpalais, des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex avec la Ville de Genève en 1930, sauf erreur. C'est un règlement qui est, à mon avis, inique sur plus d'un point et qui nous coûte un maximum.

Au vu de cela, il est nécessaire que nous, Ville de Genève – et en cela nous faisons confiance à notre magistrat qui, je suis sûr, m'écoute maintenant – ayons, dans ces aménagements, une vision globale, qui est d'autant plus nécessaire qu'il faut négocier avec le Canton. Ces négociations vont très rapidement porter sur l'application progressive des normes OPBruit, pour lesquelles il faut avoir des projets extrêmement complets si on veut obtenir des subventions fédérales. Ces subventions ne seront obtenues que si nous sommes véritablement d'accord sur des ensembles d'artères et de rues qui ont une unité, qui constituent un corps. A défaut, le remboursement des travaux nécessaires d'application des normes OPBruit ne sera pas effectué. Cela est d'autant plus important que, quand on y regarde de plus près, c'est un chantier immense, comparable à celui qu'on est en train de réaliser, plus ou moins bien, concernant la séparation des eaux usées/eaux pluviales. Ce système en séparatif nous a coûté parfois jusqu'à 100 millions de francs par an. Les normes OPBruit promettent de coûter aussi plusieurs dizaines de millions de francs. Ce chantier, le groupe socialiste n'entend pas le réaliser en

catimini, car c'est aussi un des objectifs politiques de l'Alternative que de voir la qualité de vie des habitants s'améliorer, ainsi que de préserver leur santé. Nous voulons que les citoyens, appelés à payer ces réalisations, soient mis au courant en tant que citoyens responsables, car nous sommes soucieux d'avoir une politique transparente.

Cette application des normes OPBruit est nécessaire et indispensable. Elle doit se faire impérativement dans les plus brefs délais puisque la date butoir a été repoussée à 2018, et qui rien ne laisse penser que cette date ne soit pas définitive. Dans ce cas, après 2018, si nous n'avons pas réalisé cette opération, on peut imaginer que des privés se retourneront contre les collectivités publiques pour leur faire payer le coût de ce que nous n'aurons pas réalisé en termes de protection contre le bruit. Là aussi, sans souffrir de paranoïa par rapport à des sociétés américaines que l'on connaît bien par les journaux, on peut craindre le pire!

M. Frédy Savioz (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre votera pour le projet d'arrêté I qui concerne l'aménagement en faveur de la sécurité. Concernant le projet d'arrêté II, nous nous en tiendrons à notre position en commission: nous nous abstenons, car nous ne sommes pas convaincus que ces mesures d'aménagement urbain correspondent à la volonté de la population.

M. Christian Ferrazino, maire. Si M. Savioz n'est pas convaincu, je peux vous dire que je le suis, car j'ai été amené, comme certains d'entre vous, à rencontrer à plusieurs reprises les habitants de ce quartier. Comme l'a rappelé M. Deshusses, ce quartier a mis sur pied plusieurs forums qui réunissaient la population et les conseillers municipaux. Alors, Monsieur Savioz, n'hésitez pas, la prochaine fois, à y participer; il y en a un en janvier et je ne manquerai pas de vous transmettre la date exacte de ce prochain forum. Vous pourrez prendre le pouls du quartier et vous pourrez vous convaincre que ce que nous proposons là, ce n'est pas du tout le fruit de nos élucubrations, mais simplement un reflet – d'ailleurs timide et modeste – de la demande des habitants.

Nous avons donc fait cette démarche il y a déjà un certain temps, à la suite de l'ensemble de ces forums organisés par la Maison de quartier de Saint-Jean, et, comme M. Deshusses le rappelait tout à l'heure, le processus a été bloqué par des recours qui sont maintenant traditionnels de la part des amis de M. Fischer, soit le TCS.

Monsieur Fischer, j'ai une bonne nouvelle à annoncer, qui est mauvaise pour vous! Pas plus tard qu'hier le Conseil fédéral s'est prononcé sur cette affaire. En effet, le TCS n'en reste pas à la Commission de recours LCI ou au Tribunal admi-

nistratif: il souhaite en général être débouté par les instances fédérales, ce qui a été le cas! Le Conseil fédéral lui-même s'est fendu d'une décision de quatre pages – je vous fais grâce de leur lecture, car c'est le résultat qui compte – rejetant ce recours et allouant les frais de procédure, de dépens, etc., au TCS. Je ne résiste pas au plaisir de vous citer une petite phrase dans le corps de l'exposé, je cite respectueusement le Conseil fédéral, Monsieur Fischer: «...la politique des transports préconisée par le recourant n'est donc pas convaincante.» Vous voyez donc qu'il n'y a pas que nous qui doutions: même les sphères fédérales, qui sont censées être compétentes en la matière, ne sont guère convaincues par cette argumentation. Elles emploient une forme polie et diplomatique pour expliquer que ce recours est en tout point infondé.

Enfin, cette décision est définitive et vous allez pouvoir, par votre vote – certains par leur abstention dynamique – nous donner les moyens financiers de réaliser les aménagements qui sont demandés depuis fort longtemps par les habitants. Je peux vous dire que l'arrêté II nous permettra de répondre à la fois au souci que nous avons tous d'améliorer la qualité des déplacements et leur sécurité et aux exigences de l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit. C'est dans cet esprit que cette proposition vous est formulée.

M. Alain Fischer (R). Monsieur Ferrazino, je vous rappelle qu'il a quand même été dit par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement que, pour percevoir les 49% de subventions fédérales concernant les mesures OPBruit, il faudrait que nous ayons un plan. Or, à ce jour, personne dans cette salle ne l'a vu. Alors, si vous arriviez à nous le faire en moins de trois minutes et à nous le présenter à la prochaine séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je vous en saurais gré! Mais, jusqu'à maintenant, vous ne l'avez pas et vous ne pouvez donc pas percevoir les 49% de subventions de la Confédération.

Présentez-nous ce plan si vous l'avez, ou faites-le établir avant de nous demander des crédits pour répondre aux normes OPBruit. Pour le moment, Monsieur Ferrazino, vous mentez! (*Exclamations.*)

M. Eric Rossiaud (Ve). Le Canton est en train de préparer une carte de la hiérarchisation des rues qui concernera également notre ville de Genève. Le passage des voitures dans tous les quartiers, à un moment, doit avoir des limites; la rue doit pouvoir être requalifiée, réattribuée. Il faut que les gens puissent s'y promener sans risque, que les enfants puissent aller à l'école sans danger, que chacun puisse s'asseoir sur des bancs et profiter de son quartier sans que la voiture ne prenne toute la place.

L'argument du TCS que l'on entend souvent en commission de l'aménagement et de l'environnement consiste à demander où vont aller les voitures. Elles vont aller sur les axes prévus à cet effet, et les rues dans les quartiers resteront des rues pour les habitants. Les Verts soutiennent donc amplement tant la procédure mise en place par le magistrat pour arriver à des propositions saines que les travaux qui nous sont proposés ici. Les Verts accepteront donc le crédit d'aménagement et le crédit d'étude avec un grand plaisir.

M. Gérard Deshusses (S). Je regrette certains termes qui sont employés dans cette enceinte. Nous avons maintenant la réputation d'avoir des débats d'une réelle tenue, ne changeons pas cette bonne habitude. Par ailleurs, je crois qu'il faut expliquer à M. Fischer, qui n'a visiblement pas encore compris, que dans les nouveaux aménagements à faire sur le domaine public – sachant qu'il y a une date butoir pour l'application des normes OPBruit qui prend effet en 2018 et si l'on ne veut pas commettre d'erreurs – il faut tenir compte de l'application de ces normes. Dans le cas contraire, dans quelques années, il faudra tout reprendre et cela coûtera cher au contribuable, qui, lui, veut ces aménagements, qui veut qu'ils répondent à l'entièreté de la demande, c'est-à-dire à l'application de ces normes.

M. Christian Ferrazino, maire. Je ne veux pas alimenter la polémique, mais effectivement, quand il n'y a plus d'arguments, il reste l'invective! Monsieur Fischer, vous devriez savoir que cette dernière ne remplace pas l'argument. Comme l'a relevé à juste titre M. Deshusses, vous avez l'air de ne pas savoir pourquoi il n'y a pas de plan OPBruit aujourd'hui. Permettez-moi de vous le rappeler. Le Conseil d'Etat avait établi, pour la ville de Genève, un plan attribuant des degrés de sensibilité au bruit II ou III selon les endroits. Ce plan était très généreux envers les milieux que vous représentez, parce qu'il y avait beaucoup plus de degrés de sensibilité III que de degrés II, le degré II s'attaquant davantage et de manière beaucoup plus volontariste au bruit et surtout aux sources de bruit telles que, justement, le trafic automobile.

Devant ce plan qui, manifestement, ne traduisait pas une volonté de s'attaquer avec toute l'énergie qu'on pouvait attendre des pouvoirs publics à cette problématique du bruit, la Coordination transports – association qui se trouve être l'opposée de celle que vous représentez traditionnellement – s'est adressée aux tribunaux. En l'occurrence, les milieux de défense de l'environnement ne font pas souvent des procédures, ils ne demandent pas inutilement des déplacements à nos magistrats et, en général, quand ils s'adressent aux tribunaux, ils ont des arguments assez fondés. Ce ne sont pas des invectives, ce sont des arguments et en l'occurrence ils ont gagné la procédure. Le tribunal a invalidé les plans qui

avaient été adoptés par le Conseil d'Etat, estimant qu'ils étaient beaucoup trop généreux par rapport au bruit. Depuis, le Conseil d'Etat a fait une large consultation, à laquelle la Ville a d'ailleurs été associée. Il va très prochainement promulguer de nouveaux plans, qui seront beaucoup plus fidèles à ce que nous souhaitons et qui traduiront davantage cette volonté de s'attaquer au bruit en ville de Genève. A cet égard, nous, au gouvernement, nous avons le sens de l'anticipation et nous n'attendons pas que les choses soient faites pour commencer à travailler. Je rappelle du reste ici que, par rapport à beaucoup d'autres villes de Suisse, nous avons un énorme retard concernant les dossiers relatifs à l'OPBruit.

Par conséquent, ce n'est finalement que rendre justice aux engagements que nous avons pris que d'essayer, dans chaque quartier qui nous le demande, de prendre les mesures nécessaires pour diminuer le bruit. Que vous le vouliez ou pas, que vous soyez avec nous pour le faire ou non, cette démarche devra se faire, parce que, encore une fois, elle découle des exigences de la Confédération relayées par le Canton. C'est la commune qui a charge et compétence de prendre ces dispositions et nous entendons bien le faire, avec ou sans vous!

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à la majorité (opposition du groupe libéral et abstention de l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de confier le mandat d'étude à une équipe interdisciplinaire, représentant tous les milieux concernés. Cette étude devra répondre à des préoccupations paysagères et urbanistiques qui serviront de ligne directrice aux projets futurs.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical et abstention du groupe démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1150000 francs pour la réalisation d'aménagements urbains améliorant la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1150000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2024.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'autorisation de construire N° 91130 du parc à voitures pour les résidents de l'avenue des Tilleuls;

vu le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1062000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation d'espaces publics dans le quartier de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1062000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Fatiha Eberle et M. Guy Jousson, acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 2003, intitulée: «Pour une clôture autour du préau de l'école des Genêts» (M-357)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à préparer un projet de clôture pour le préau de l'école des Genêts, en collaboration avec l'association des parents d'élèves et les enseignants concernés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'école des Genêts est en service depuis la rentrée scolaire d'août 1998. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a régulièrement des contacts avec l'inspecteur, le corps enseignant et l'association de parents d'élèves sans que la demande de clôturer le préau n'ait jamais été exprimée.

Il faut savoir que la parcelle qui comprend le préau est complètement clôturée et que des chicanes délimitent clairement le site scolaire. Les consignes données aux enfants concernant l'espace qui leur est réservé peuvent donc être d'une grande clarté et, selon les dires des enseignants, elles sont respectées. Les enfants bénéficient d'une situation calme et d'un cadre verdoyant, grâce au sous-bois qui jouxte la surface du préau. L'école, construite à l'écart des axes routiers, est probablement l'un des établissements scolaires où les risques dus à la circulation sont les plus réduits.

Après consultation du corps enseignant, de l'inspecteur de circonscription et de l'association de parents d'élèves, le Service des écoles et institutions pour l'enfance observe une grande réserve à l'égard de la demande formulée par la motion. Tant les enseignants que les parents ne souhaitent pas porter atteinte aux conditions privilégiées de cette école.

Les enseignants disent n'avoir jamais été confrontés à des problèmes d'enfants fugueurs, à l'exception d'un cas récent qui s'est résolu par un changement d'école pour l'enfant concerné, ce dernier ayant besoin de l'encadrement d'une institution spécialisée.

Les questions d'hygiène liées aux déjections canines posent effectivement un problème, dans ce lieu comme dans d'autres préaux situés dans des parcs. Toute-

¹ Développée, 270.

fois, il est permis de douter que l'abandon du territoire aux propriétaires de chiens en clôturant l'espace préau soit une réponse adéquate. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance se propose plutôt de renforcer les nettoyages qu'il confie à une entreprise sociale de la place et de placer des panneaux pour sensibiliser les propriétaires de chiens du quartier à la fréquentation quotidienne du lieu par les élèves de l'école.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif souhaite ne pas entrer en matière sur l'installation d'une clôture ceinturant le préau de l'école les Genêts.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

8. Motion de M^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Michel Chevrolet, Guy Mettan et Lionel Ricou: «Un espace vert aux Chaumettes... avant la fin des procédures juridiques» (M-398)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la réalisation du parc des Chaumettes (proposition PR-194) est momentanément bloquée par plusieurs recours;
- que les procédures juridiques sont susceptibles de durer de deux à cinq ans;
- que les habitants du quartier réaffirment constamment leur attachement à la réalisation de ce parc;
- que la Ville de Genève bénéficie d'une servitude d'usage à destination d'un parc public sur la parcelle 3134, aujourd'hui dévolue au parcage des voitures;
- que personne ne remet en cause la transformation de cet espace en parc, pas même les recourants,

¹ Annoncée, 2435.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser une zone verte provisoire, sur le modèle de ce qui a été fait à la rue des Moulins-Raichlen, sur la parcelle 3134, feuille 38, commune de Genève, section Plainpalais.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je suis relativement à l'aise pour présenter cette motion ce soir. Je ne sais pas si vous vous le rappelez, mais il se trouve que je faisais partie de ceux qui avaient, en février 2003, voté contre la proposition PR-194. Depuis, deux choses nouvelles sont intervenues; la première est que j'ai pu participer, avec certains collègues, à un débat public qui a été organisé par la Maison de quartier de Plainpalais sur le sujet des Chaumettes. Lors de ce débat – qui a été très nourri et assez long d'ailleurs – j'ai appris deux choses très intéressantes. La première concerne la question de la circulation et, plus spécifiquement, celle des entrées et des sorties d'ambulances qui avait beaucoup préoccupé le Parti démocrate-chrétien à l'époque et qui avait du reste motivé mon vote négatif. Cette question a été résolue depuis le vote du Conseil municipal, puisque les entrées et sorties d'ambulances sont réglées par un sas muni de feux de circulation.

La deuxième chose qui m'a beaucoup intéressée ce soir-là a été d'entendre des habitants s'exprimer. Certains ne faisaient pas partie de l'association d'habitants du quartier; il s'agissait de gens venus parce que ce sujet les intéressait, qu'ils avaient quelque chose à dire, qu'ils voulaient nous faire part du fait que, par exemple, pour les mères avec enfants en bas âge, il y avait effectivement un cruel manque d'espaces verts.

Naturellement, vous savez qu'une quinzaine de recours sont en cours sur cet objet et que ces gens vont encore probablement attendre deux à cinq ans – selon l'avis d'un spécialiste, qui n'est d'ailleurs pas proche de notre parti, je suis donc à l'aise pour le citer – jusqu'à ce que les voies juridiques soient épuisées.

Il y a, dans ce projet des Chaumettes, une parcelle qui ne pose de problème à personne, ni à droite, ni à gauche, ni au centre, c'est la petite parcelle dont vous trouvez les coordonnées dans la motion, la parcelle 3134, feuille 38, qui est déjà en zone verte et qui devrait donc le rester, mais qui est malheureusement, pour le moment, garnie de voitures. Tout le monde s'accorde sur le fait que les voitures devraient disparaître de cet emplacement pour laisser la place à une zone verte.

L'idée de notre groupe est donc toute simple: puisque tout le monde est d'accord sur le fait que les voitures doivent disparaître de cette parcelle et puisque les habitants attendent depuis vingt ans, on pourrait peut-être raccourcir un peu leur attente et débarrasser tout de suite la parcelle de ces voitures grâce à un aménagement provisoire, avant la fin des procédures juridiques. En l'occurrence, le groupe de suivi de ce projet des Chaumettes s'est réuni et a discuté de cette motion. J'ai été informée que, finalement, les habitants craignent un peu que la

zone verte provisoire telle que je l'ai formulée dans cette motion soit une zone verte provisoire qui dure même au-delà des procédures juridiques. Aussi, plutôt que de parler de zone verte provisoire, les habitants préféreraient un aménagement éphémère qui leur garantirait, au moment où les procédures seront épuisées, que le reste du projet aille de l'avant et qu'on ne leur oppose pas, à ce moment-là, un état de fait qui aurait duré depuis quelques années.

Puisque je me suis engagée à proposer au Conseil municipal une motion qui réponde au désir pressant des habitants depuis presque un quart de siècle, je vais déposer sur votre bureau, Monsieur le président, un amendement qui est donc celui que je viens d'expliquer et qui vise à remplacer dans l'invite l'expression «zone verte provisoire sur le modèle des Moulins-Raichlen» par celle d'«aménagement éphémère»:

Projet d'amendement

«– à réaliser un aménagement éphémère sur la parcelle 3134...»

Préconsultation

M^{me} Renate Cornu (L). Tout d'abord, je tiens à rassurer M. Ferrazino qui s'offusquait, la dernière fois, lorsque je suis intervenue sur ce sujet, en disant que je n'habitais même pas le quartier! Je le rassure: j'habite le quartier de l'Hôpital depuis 1999. De ce fait, j'ai fait la connaissance de beaucoup d'habitants qui font partie de différentes associations, dont trois dont je me fais le porte-parole et qui souhaitent que cet aménagement du parc se fasse le plus vite possible. Comme vient de le dire M^{me} Rys, il est impossible d'intervenir sur la totalité du projet prévu et il serait opportun de commencer, au moins, par créer une zone avec de la verdure, du gazon, quelques buissons, les arbres existant déjà. Ce serait déjà un poumon de verdure. M. Ferrazino a assuré que la question des véhicules garés sur les deux places – les véhicules des urgences et ceux des employés de l'Hôpital – serait réglée par l'Hôpital. Aussi, nous pensons que ce serait la meilleure solution et nous abonderons dans le sens de la préopinante.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste votera la motion du Parti démocrate-chrétien telle qu'elle est amendée: à la place de parler de «zone verte provisoire», nous parlerons d'«aménagement éphémère». Nous avons déposé sur votre bureau, Monsieur le président, un amendement qui peut paraître un peu redondant et qui consiste en une nouvelle invite:

Projet d'amendement

«— une fois l'ensemble des procédures de recours tranchées, à procéder à la réalisation du parc des Chaumettes dans sa globalité et dans les plus brefs délais.»

Effectivement, nous avons le souci de voir, sur cet espace, le parc tant attendu de la part des habitants et que nous avons récemment voté. Avec la cautèle que je viens de vous signifier, nous voterons la proposition du Parti démocrate-chrétien. Nous saisissons cette opportunité pour le remercier, car il est assez rare d'avoir, dans cette enceinte, des débats dans lesquels nous sommes tous d'accord. Nous avons trouvé un consensus, en tout cas sur cet objet, pour dire que, sur cette parcelle, il faut des arbres et de la verdure plutôt que des voitures.

M. Michel Ducret (R). Pour sa part, le groupe radical accepte cette motion. En parlant d'aménagement provisoire qui dure, il y a effectivement ce parking provisoire qui dure et qui est fort peu acceptable quand on sait que cette parcelle est entre les mains des collectivités publiques depuis des années. Ce n'est pas très logique de laisser cet endroit dans la situation actuelle. Nous maintenons nos doutes quant aux propositions d'aménagements définitifs en ce qui concerne la circulation et je rappelle qu'une majorité s'est émue de certaines propositions qui ne sont pas forcément les plus rationnelles. Cela dit, nous sommes d'accord avec un aménagement provisoire, qu'il soit en dur ou en vert, encore que nous préférons qu'il soit vert car le vert manque un peu dans le secteur.

J'aimerais encore dire que quelques endroits dans cette ville sont entre les mains des collectivités publiques et servent de parking. Je rappelle par exemple la proposition que j'ai faite pour aménager le square Sainte-Clotilde; on peut aussi citer la parcelle se trouvant à la montée de Villereuse. Ce sont des emplacements qui gâchent l'environnement urbain de manière inutile et où on pourrait faire des aménagements sans doute beaucoup plus intelligents. Croyez-moi, les voitures sont beaucoup mieux dans des parkings. Quand on peut en créer et ainsi libérer la surface, c'est au profit de tout le monde, pour l'agrément de cette ville.

Ici, il s'agit certes d'une proposition provisoire, mais elle a au moins le mérite d'aller dans le bon sens.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne pensions pas accepter cette motion, qui visait à installer un état de fait provisoire avec un peu plus de verdure, au lieu de permettre la réalisation

d'un projet qui avait été voté par le Conseil municipal. Toutefois, les choses évoluent et nous prenons note du fait que le Parti démocrate-chrétien se met à la concertation, ce dont nous nous réjouissons.

L'amendement que vous nous proposez est plus souple, nous allons donc l'accepter à la stricte condition qu'il ne dure que le temps pour la Commission de recours LCI de prendre sa décision, en souhaitant qu'elle soit favorable aux habitants. C'est la raison pour laquelle nous avons signé l'amendement qui a été présenté par M^{me} Salerno.

M. Roberto Brogini (Ve). Effectivement, il y a en ville un certain nombre de friches urbaines, comme aux Grottes, à Saint-Gervais et là, dans le quartier de l'Hôpital. En l'occurrence, cette friche urbaine est classée en zone verte, d'après nos plans d'utilisation du sol. Pour nous, les Verts, une zone verte doit être verte, vous l'aurez bien compris, et un aménagement éphémère peut tout à fait être réalisé à cet endroit. Comme l'ont dit les préopinants, les voitures pourront laisser la place aux citoyens et aux citoyennes de ce quartier défavorisé, aux enfants qui aiment bien gambader. C'est pour cette raison que, avec la cautèle mise par l'amendement de l'Alternative, nous voterons cette motion du Parti démocrate-chrétien, que nous remercions pour avoir fait avancer ce dossier.

Mis aux voix, l'amendement présenté par M^{me} Rys est accepté sans opposition (quelques abstentions radicales et libérales).

Mis aux voix, l'amendement présenté par M^{me} Salerno est accepté sans opposition (quelques abstentions de l'Entente).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser un aménagement éphémère sur la parcelle 3134, feuille 38, commune de Genève, section Plainpalais;
- une fois l'ensemble des procédures de recours tranchées, à procéder à la réalisation du parc des Chaumettes dans sa globalité et dans les plus brefs délais.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. **Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Aménageons le triangle de Villereuse» (M-401)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la forte densification qu'a connue le triangle de Villereuse ces dernières années due à la construction de plusieurs immeubles destinés au logement;
- que plusieurs ruelles du quartier n'ont pas de trottoirs (ruelle du Midi, rue Saint-Laurent (basse), ruelle du Couchant);
- que le parcage sauvage s'est intensifié alors qu'il existe un parking public sous-utilisé à 100 mètres;
- que l'accès de certaines ruelles est quasiment impossible pour les Services de la voirie ou pour le Service d'incendie et de secours;
- que le caractère privé de plusieurs rues rend les projets d'amélioration très difficiles;
- que de nombreuses voitures traversent à une vitesse excessive les ruelles pour éviter les feux situés en bas de la rue Adrien-Lachenal ou en haut de la rue de Villereuse;
- que ce quartier se prête particulièrement bien à la mise en zone piétonne étant donné l'étroitesse et le relief particulier des ruelles ainsi que les nombreuses terrasses de cafés fort sympathiques qui s'y développent;
- que ce quartier présente des bâtiments dont les qualités architecturales méritent d'être mises en valeur;
- que des études visant à améliorer l'aménagement des ruelles du triangle ont déjà été réalisées par les services compétents de la Ville, mais qu'elles n'ont jamais été mises en application,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un projet global d'aménagement des ruelles du triangle de Villereuse;

¹ Annoncée, 2435.

- de mettre en place des mesures de modération de trafic assurant la sécurité des promeneurs(euses) et des habitant(e)s et favorisant la convivialité développée par les commerçant(e)s (mise en zone résidentielle, rues piétonnes, sens uniques, etc.).

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). La dernière fois que ce petit périmètre bien particulier de notre ville a fait parler de lui au sein du Conseil municipal, c'est en 1994. C'est la date à laquelle, en septembre, ce même Conseil a voté l'aménagement du triangle de Villereuse. Ce vote faisait suite à une longue polémique entre promoteurs, habitants et politiciens concernant l'aménagement de ce périmètre, qui posait beaucoup de problèmes et pour lequel de gros appétits spéculatifs avaient montré les dents.

La volonté des spéculateurs de l'époque était de densifier ce périmètre à hauteur de 4,5. Puis il y eut une initiative populaire qui, elle, proposait une densification à 1,5 et on est enfin arrivé au compromis qui était une densification de 2,25.

Alors, que s'est-il passé depuis, dans ce triangle de Villereuse? De nombreux logements ont été construits, en partie par la Ville de Genève. Ce sont peut-être les derniers logements que nous avons construits, je ne sais pas si nous en avons construit beaucoup depuis. Plusieurs immeubles de la Ville de Genève ont donc été construits à cet endroit ainsi qu'un certain nombre de logements privés. Il y a eu une énorme densification de ce périmètre et si, à l'époque, le Conseil municipal avait voté pour l'aménagement du triangle de Villereuse, malheureusement, dans les faits, ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé, puisque l'aménagement s'est très vite arrêté à la question du logement et n'a pas finalement pu porter tous ses fruits.

Ce quartier a une particularité, c'est que la plupart de ses rues ont un caractère privatif, ce qui pose de nombreux problèmes en matière d'aménagement. Depuis dix ans, différentes études ont été réalisées par le Service de l'aménagement urbain, mais malheureusement aucune d'elles n'a pu réellement se traduire par des projets d'aménagement, parce que la situation est quasiment inextricable: vous avez des rues qui changent de propriétaire environ tous les cinq mètres; vous avez une quantité incroyable de places de stationnement privées; vous avez des ruelles entières appartenant à des commerçants. C'est un quartier dans lequel il n'y a pas de trottoirs, c'est-à-dire que les enfants habitant dans tous ces nouveaux immeubles marchent directement sur la chaussée. De plus, c'est un quartier qui, depuis plusieurs années, est traversé par une circulation opportuniste qui vise essentiellement à éviter les feux du bas de la rue Adrien-Lachenal, ou encore du haut de la rue de Villereuse. Les automobilistes traversent à toute allure le quartier pour éviter les feux et je vous laisse imaginer ce que cela donne dans ces petites ruelles.

Parallèlement, c'est un quartier qui a aussi énormément de qualités et dans lequel de nombreux cafés se sont ouverts, que ce soit l'Hôtel Calvy, le Café-Restaurant Bourlingue ou le petit bistrot de la rue Saint-Laurent. Des fêtes y sont organisées et toute une vie sociale s'est développée entre les habitants et les commerçants. Ces derniers sont d'ailleurs très intéressés par la motion M-401 que nous avons eu l'occasion de leur montrer, car ils trouvent tout à fait bénéfique pour ce quartier le fait de procéder à un réaménagement des ruelles et à une modération du trafic.

Il a donc des tas de mesures à étudier dans ce quartier, en lien avec la densification de logements, la sécurité dans les ruelles ou le trafic opportuniste. Il ne faut pas oublier tout ce qui concerne la faune et la flore, car il y a énormément de zones vertes sauvages. Sur le grand talus de la rue Saint-Laurent, devant l'immeuble Clarté, on trouve énormément de chauves-souris, il y a même des libellules en été. Des oiseaux nichent aussi dans ce triangle de Villereuse. Il y a donc de quoi faire, mais malheureusement, depuis quelques années, tous ces espaces verts ont été abandonnés et sont devenus des toilettes pour chiens, avec tout ce que cela peut comporter, dans un aussi petit périmètre, comme nuisances pour les habitants et ceux qui s'y promènent. Car c'est en effet de plus en plus un quartier où les gens viennent se promener. Quand on descend de la Vieille-Ville, on aime traverser le triangle de Villereuse, avec ses rues aux noms tout à fait romantiques comme la ruelle du Couchant, la ruelle de la Maison-Rouge, la ruelle du Midi, ses petites cours, ses cafés avec terrasses. C'est vraiment un endroit qui, maintenant, prolonge le centre-ville et la Vieille-Ville de Genève et dans lequel les touristes aiment venir se promener, surtout depuis le récent développement de la rue de la Terrassière. C'est un endroit qui compte encore beaucoup d'artisans et où plein de choses se passent.

Ce que nous demandons ce soir – et je pense bien être suivie par l'ensemble du Conseil municipal tellement cette motion paraît logique – c'est qu'une étude sérieuse soit réalisée et que l'on procède réellement à de vrais aménagements. Je suis sûre que M. Ferrazino sera enchanté de soumettre ce périmètre au travail de ses services, car il y a de quoi faire. Il sera, cette fois, suivi par l'ensemble des habitants et des commerçants, qui verront ce réaménagement d'un très bon œil.

Le président. Vous proposez le renvoi en commission, Madame Keller Lopez?

M^{me} Virginie Keller Lopez. Oui, en commission de l'aménagement et de l'environnement, Monsieur le président.

Préconsultation

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts accueillent évidemment très favorablement cette motion du Parti socialiste, mais nous aimerions juste insister, à ce stade, avant de renvoyer cet objet en commission, sur le fait qu'on pourrait éventuellement étendre ce périmètre. On sait qu'en aval des voies de tram, de l'autre côté, à la rue de la Flèche, des aménagements piétons sont actuellement en cours ou vont bientôt débiter. La place du Pré-l'Evêque doit également être revue. Nous imaginons donc que ce triangle pourrait être élargi vers le bas et que le concept puisse être étendu jusqu'à la place du Pré-l'Evêque, qu'occupait la Poste il y a encore peu de temps.

Nous renverrons donc cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral accueille également cette motion du groupe socialiste avec plaisir, je dirais même avec un certain enthousiasme pour celui qui vous parle. Pour la première fois dans cette enceinte, nous allons peut-être pouvoir enfin réaliser une vraie zone piétonne, et non pas une zone pseudopiétonne où on manque de se faire tuer par des voitures ou des cyclistes ou que sais-je d'autre, non pas une zone où on peut circuler mais où on chicane ceux qui entendent y circuler dans des véhicules à moteur, à roues ou à traction humaine...

Nous voyons donc cette motion d'un bon œil parce que le quartier, tel que l'a décrit M^{me} Keller Lopez, a effectivement quelque chose de magique. Il y a des établissements publics, des artisans, du logement, une certaine mixité et c'est un vrai plaisir de se promener dans ce triangle. C'est la raison pour laquelle nous accueillons favorablement la transformation de ce triangle en une zone piétonne d'où les voitures, les motos et les cyclistes seraient exclus, pour laisser le champ libre aux piétons qui veulent déambuler en toute tranquillité et profiter de ce quartier, que nous entendons ainsi préserver.

Il y a à proximité – j'ai presque envie de dire aux quatre coins de ce triangle pour vous faire sourire – des parkings qui permettront aux gens qui souhaitent s'y rendre de laisser leur véhicule, non pas sur le trottoir, mais dans les parkings de Rive, de Villereuse ou d'Eaux-Vives 2000. Les transports publics et les axes routiers permettent aux gens d'accéder facilement à proximité, de laisser leur véhicule et de profiter ainsi de ce triangle préservé.

Cela dit, nous nous demandons pourquoi cette proposition doit faire un tour par la commission de l'aménagement et de l'environnement, car nous serions

prêts à la renvoyer directement au Conseil administratif. En effet, nous voyons mal ce que va pouvoir faire la commission avec cette proposition. Nous ne nous opposons pas à un renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais il me semble préférable et plus utile de renvoyer cet objet directement au Conseil administratif.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs, après le portrait apocalyptique de la situation de ce quartier, j'invite M^{me} Keller Lopez à faire un tour dans d'autres quartiers de la ville, qui souffrent bien plus des problèmes qu'elle a évoqués que le petit triangle de Villereuse. Je ne veux pas nier qu'il existe un certain nombre de problèmes dans ce quartier, mais, en comparaison avec ceux que d'autres connaissent dans cette cité, ils ne sont pas bien importants. La question est de savoir où on en est avec ce que la Ville de Genève a décidé à la suite de la votation populaire; où on en est de cet aménagement du triangle de Villereuse. La question que peut se poser celui qui passe dans le secteur ou qui y habite, c'est de savoir où en sont les travaux de rénovation de l'immeuble Schaeck, qui ont commencé depuis plusieurs années et qui ne sont toujours pas achevés. Qu'en est-il des aménagements routiers déjà décidés qui n'ont pas été terminés?

Quant aux propositions d'aménager les rues différemment, cela relève du rêve, Mesdames et Messieurs. Avez-vous vu la largeur des chaussées? On ne peut pas parler de trottoirs, ce ne peut être que des rues piétonnes. Nul besoin de faire une étude en commission et d'une motion pour le dire. Par contre, ce que je trouve un peu piquant, c'est l'absence de mention, dans cette proposition, du hideux parking de surface qui se trouve à droite en montant la rue de Villereuse. Ce parking se trouve devant un immeuble de la Ville de Genève, il enlaidit tout le secteur, tout le périmètre, mais on ne dit pas un mot sur la suppression de ce parking. Croyez-moi, si vous voulez améliorer le quartier, ce serait peut-être la première mesure à prendre. Supprimons ce parking, en gardant trois places qui peuvent être utiles, car pour le moment c'est une horreur qui défigure tout le secteur. Ce serait là une mesure constructive, d'autant plus qu'il y a un parking souterrain juste en face et qu'avec les tarifs favorables aux habitants pratiqués de manière obligatoire, ceux qui ont besoin d'un parking pourraient y laisser leur voiture. Je parle du parking de Villereuse, qui est en face.

Pour notre part, groupe radical, nous préfererions que ce qui est déjà décidé soit réalisé, et nous aimerions aussi que les mesures de circulation et de stationnement soient respectées. Pour le reste, la proposition qui nous est faite ce soir, toute pétrie de bonnes intentions qu'elle est, est totalement superfétatoire: il suffit de demander, pour ce qui est de son contenu, au Conseil administratif de faire son travail jusqu'au bout en matière d'aménagement aussi.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Bien entendu, le groupe démocrate-chrétien soutient le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui fait ce qu'elle peut pour avoir une vision globale de l'aménagement en ville, et ce n'est pas toujours facile. J'en profite, Monsieur le président, pour vous prier de bien vouloir rappeler à notre collègue M. Sidler, qui a parlé tout à l'heure de l'aménagement de la place de Pré-l'Evêque, que nous attendons avec une impatience non dissimulée que son ancien collègue, M. Gallet, veuille bien rendre le rapport dont il est chargé, concernant la motion sur le réaménagement de cette place, qui avait été déposée par le groupe démocrate-chrétien et que la commission de l'aménagement et de l'environnement a acceptée il y a déjà belle lurette! Si on pouvait aussi avancer sur ce dossier, ce serait bien...

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'accueille avec plaisir la proposition de renvoi au Conseil administratif. Il est vrai que des études ont déjà été faites et qu'il n'y a pas besoin, à l'heure actuelle, d'aller en commission de l'aménagement et de l'environnement. Je pensais qu'il y aurait des oppositions aux propositions contenues dans cette motion. Puisque ce n'est pas le cas, nous pouvons tout à fait la renvoyer directement au Conseil administratif et nous discuterons le jour où une proposition reviendra devant ce plénum.

Je n'ai pas bien compris l'agressivité de M. Ducret, qui trouve cette motion complètement nulle mais qui est quand même d'accord avec elle... Il dit que tout cela devait être réalisé depuis longtemps, je ne sais pas s'il comprend très bien la situation...

M. Michel Ducret. Non! Je ne comprends rien!

M^{me} Virginie Keller Lopez. ...la situation du triangle de Villereuse, car quand il dit qu'il suffit d'appliquer les lois... (*Remarques.*) Merci, Monsieur Ducret, de me laisser parler tranquillement. Il ne suffit pas d'appliquer les lois, vous vous trompez complètement, étant donné que la moitié des rues du triangle de Villereuse sont privées. Il est absolument impossible, à l'heure actuelle, de faire appliquer la loi, puisque les voitures peuvent se mettre où elles veulent et que les îlotiers, lorsque ces dernières bouchent des passages ou rendent la circulation dangereuse, ne peuvent rien faire parce qu'ils n'ont pas la compétence pour agir.

Il va donc falloir passer par des expropriations de rues, Monsieur Ducret, avant de pouvoir faire quelque chose. M. Ferrazino sait très bien que c'est ce qu'implique la motion, puisque, pour pouvoir faire quoi que ce soit dans ce périmètre, il faut d'abord passer par de longues procédures et que son départe-

ment s'est déjà penché sur ces questions. Aujourd'hui, il faut un vote clair du Conseil municipal pour qu'il puisse aller de l'avant. Le problème n'est donc pas aussi simple que cela, Monsieur Ducret, sinon cet aménagement serait déjà réalisé.

Un autre élément dont j'ai oublié de parler dans ma présentation est celui de l'intérêt architectural du triangle – on en reparlera tout à l'heure au sujet de l'immeuble Clarté. Ce petit périmètre concentre l'immeuble Clarté de Le Corbusier, la maison rouge à colonnes en bois, ou encore la Villa Schaek, qui est enfin en cours de rénovation. Cet endroit est charmant car on y trouve des témoignages importants au niveau de l'architecture et de l'histoire de Genève; le fait de revaloriser ce périmètre serait vraiment un plus pour nous tous.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous pensons qu'en matière d'aménagement M. Ducret a raison de dire qu'il y a d'autres endroits de la ville qui mériteraient aussi notre attention. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'occuper de ce coin-là. Par conséquent, nous nous rallierons volontiers au renvoi direct de la motion au Conseil administratif.

M. Jean-Pierre Oetiker (UDC). En bref, le groupe de l'Union démocratique du centre accueille favorablement ce projet de motion et rejoint le groupe libéral dans ses réflexions. Nous voterons donc pour un renvoi direct au Conseil administratif.

M. Michel Ducret (R). Je trouve tout de même un peu hallucinant d'entendre M^{me} Keller Lopez développer son intervention. En fait, tout à coup, on apprend que la motion n'est pas exactement ce qu'elle prétend être. On apprend d'abord qu'elle était téléguidée par le conseiller administratif délégué à l'urbanisme, et qu'en réalité elle recouvre, soyons clairs, une demande d'expropriation, un vœu d'achat des voiries du périmètre! Je ne suis pas opposé à cette idée, je n'ai pas d'a priori sur ce que vous pouvez proposer. Mais ce que je n'aime pas beaucoup, c'est que l'on demande au Conseil administratif de faire quelque chose qu'il est déjà chargé de faire depuis de nombreuses années et qu'en réalité, sous-jacente à la proposition que vous faites, une autre demande va sortir de commission ou du chapeau du Conseil administratif. Voilà ce qui justifie peut-être un certain énervement de ma part. On peut dire ce que l'on veut, on peut faire, on peut prendre des options politiques, mais il faut être clair et direct. On est ici répondant devant la population et quand on emploie des voies détournées pour obtenir autre chose que ce que l'on demande, je n'estime pas cela honnête!

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je suis désolée de cet aller-retour entre nous, je sais que cela n'est pas agréable, mais je ne peux pas accepter le fait que M. Ducret dise que cette motion est téléguidée, car elle ne l'est en aucun cas. J'ai déjà eu l'occasion, depuis de nombreuses années, d'échanger des points de vue avec différentes personnes du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie sur l'aménagement du triangle de Villereuse, et tout monde sait que c'est problématique. Cette motion ne cache pas une demande d'expropriation, elle pose le problème de l'aménagement de ce triangle. Reste que tous ceux qui connaissent ce périmètre savent que la question de l'expropriation sera soulevée. Peut-être que les services de M. Ferrazino trouveront d'autres solutions, que certains propriétaires, depuis dix ans, ont changé, peut-être que des aménagements collectifs communs seront possibles. Nous ne savons pas par quoi il va falloir passer pour aménager ce triangle, Monsieur Ducret. Nous savons que la situation est complexe et que cela va demander du travail. Nous n'avons pour l'instant aucun a priori, aucune solution idéale à proposer en deux coups de cuillère à pot. Cela ne sert donc à rien de vous énerver autant.

M. Christian Ferrazino, maire . Je dirai simplement à M. Ducret qu'en ce qui me concerne je n'ai pas pour habitude de téléguidier des demandes par le biais du Conseil municipal. En général, j'agis dans le cadre de mon dicastère et des compétences qui sont les miennes, Monsieur Ducret, même si j'apprécie beaucoup de discuter avec vous. En l'occurrence, vous l'avez dit, il existe un certain nombre d'études datant de 1995, faites par mes services – cela remonte donc avant que j'arrive – et qui ont mis en évidence une situation juridique pour le moins complexe.

Nous avons effectivement affaire à tout un réseau de petites ruelles privées mais accessibles au public, avec des places de stationnement privées. Les choses, au lieu de se simplifier, se sont compliquées depuis 1995, parce que des statuts de propriété par étage se sont développés et que, si avant on avait affaire à un propriétaire, aujourd'hui on a affaire à une multitude d'entre eux. Comme vous le savez, pour une modification d'usage, pour un embellissement, ou pour des mesures de sécurité qui seraient prises sur telle ou telle ruelle, il faut l'accord de la majorité des copropriétaires. Vous voyez donc la difficulté qui va se poser. M^{me} Keller Lopez a raison de poser le problème du statut foncier de ces ruelles. Aujourd'hui, la Ville n'en a pas la maîtrise, sinon vous pensez bien qu'elle aurait agi.

Alors, je veux bien que vous me renvoyiez cet objet, mais je ne pourrai que vous donner l'état de la situation tel que je vous le résume maintenant, à savoir que la situation juridique est pour le moins complexe. Alors, si vous le savez comme nous le savons, autant discuter ensemble. Dans ce sens, le passage en commission n'est pas inutile, parce que vous pourrez justement vous faire un avis sur la base des différents éléments. Je suis prêt à vous donner le résultat des

études faites en 1995, vous verrez la situation. S'agissant de la Villa Schaeck, après une multitude de lettres au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et des interventions de ce dernier auprès des propriétaires, vous avez pu voir qu'aujourd'hui les travaux de rénovation ont enfin commencé pour cette vénérable bâtisse, on ne peut donc que s'en féliciter. Il est vrai que, pendant longtemps, on s'est demandé quel était le jeu que jouait le propriétaire de cet immeuble, car la bâche qui avait été temporairement installée, au bout d'un certain temps, laissait l'eau s'infiltrer à chaque pluie, dégradant ainsi le bâtiment. Il semble maintenant que les choses ont été prises en main.

Concernant l'aménagement des ruelles du quartier, je pense qu'il est utile d'avoir une discussion sur la base des études que nous avons. Que vous décidiez de renvoyer cette motion directement en commission ou au Conseil administratif, nous aurons de toute façon cette discussion prochainement sur la base de ces éléments.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Le président. Il est évident que, si le renvoi de cette motion en commission est refusé, elle ira directement au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un projet global d'aménagement des ruelles du triangle de Villereuse;
- de mettre en place des mesures de modération de trafic assurant la sécurité des promeneurs(euses) et des habitant(e)s et favorisant la convivialité développée par les commerçant(e)s (mise en zone résidentielle, rues piétonnes, sens uniques, etc.).

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 10. Motion de MM. Michel Chevolet, Patrice Reynaud, Alain Dupraz, Alain Fischer, Guillaume Barazzone, Blaise Hatt-Arnold, Alpha Dramé, Alain Marquet, Pierre Losio et M^{me} Sandrine Salerno: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève» (M-402)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la position prise par le Conseil administratif lors de la venue à Genève du cirque Knie, du vendredi 29 août au vendredi 19 septembre 2003, à savoir l'interdiction aux habituels petits commerçants étalagistes de vendre leurs marchandises à proximité du cirque Knie, et cela suite à la demande de sa direction;
- le fait que cette décision – d'autant plus étonnante qu'inédite – a eu pour effet, sans doute voulu, de donner le monopole de la vente de boissons et de petite nourriture au cirque Knie, au détriment de commerçants de Genève, habitués de longue date à exercer leur activité sur la plaine de Plainpalais et contribuables de la Ville de Genève;
- le règlement des marchés de détails de la Ville de Genève (LC 21811), notamment ses articles 66, 67 et 68;
- que, par ailleurs, cet incident a révélé que les associations professionnelles concernées, notamment la Fédération des artisans et commerçants et la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers genevois, n'ont pas été consultées par le Conseil administratif avant sa décision;
- que, comme elles l'ont clairement dit, ces associations ne sont pas, ou en tout cas pas suffisamment, consultées au sujet de diverses questions les concernant, tels les aménagements, la circulation ou la fermeture de rues, alors que le Conseil administratif le fait largement par rapport aux associations d'habitants, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
 - renoncer à toute attribution exclusive du domaine public sans avoir préalablement consulté les associations professionnelles;
 - plus généralement, entreprendre une consultation systématique des associations professionnelles susmentionnées au sujet de la gestion du domaine public;
 - plus généralement encore, prendre en compte les intérêts des petits artisans et commerçants qui, en définitive, sont également ceux de la population de la ville de Genève.

¹ Annoncée, 2435.

M. Michel Chevrolet (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève! Autant vous dire qu'ils sont trop souvent et malheureusement oubliés. Ce qui me fait penser qu'il y a décidément parfois deux poids et deux mesures dans les décisions prises par le Conseil administratif. (*Remarque.*) Mais oui, Monsieur Ferrazino! Les associations d'habitants, les maisons de quartier et autres groupements sont des partenaires à part entière de ce que l'on aime appeler – et que je trouve tout à fait louable d'ailleurs – la démocratie de quartier. On ignore, par contre, toute une autre partie de ce qui fait aussi la richesse de notre commune, de notre ville, soit, dans ce cas d'espèce, les commerçants. D'où l'idée de cette motion signée par notre parti mais aussi par les autres groupes de ce parlement. Je tiens d'ailleurs à les en remercier parce que – j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de le dire – la défense des petits commerçants de notre ville n'est pas l'apanage d'un parti en particulier, pas plus de l'Entente que de l'Alternative: ce doit être une préoccupation, à mon avis, de tout le monde dans cette enceinte.

Alors pourquoi les commerçants sont-ils fâchés aujourd'hui, pourquoi sont-ils même «vénères»? Vous savez que l'affaire du cirque Knie est une simple anecdote: c'est un vendeur de saucisses et de sucreries qui s'est vu interdire de vendre ses marchandises sur la plaine de Plainpalais pendant la présence du cirque. C'est ce que l'on pouvait lire en tout cas dans le *Genève Home Information* (GHI). Jusqu'alors, il n'y a pas de quoi en faire un fromage, puisque, pour nos édiles, l'honneur est sauf: la *Tribune de Genève* n'en a pas parlé le jour même, n'en a pas pipé mot dans ses éditions du lendemain, il n'y a donc pas de quoi en faire un scandale.

Par contre, quelques jours plus tard, plus grave a été la décision du Conseil administratif d'interdire tous les marchands ambulants sur les marchés publics, sur la plaine de Plainpalais, mais aussi sur le marché des quatre saisons de notre ville et, récemment, à la place de la Fusterie. Et cela, encore une fois, Mesdames et Messieurs, sans consultation de la part du Conseil administratif vis-à-vis des commerçants. Faut-il rappeler au sein de cette assemblée que notre ville ne compte pas que des salariés, des fonctionnaires et des retraités, mais que c'est aussi le foisonnement de petits commerces et d'artisans qui animent notre ville jour après jour?

Aujourd'hui, les commerçants en ont un peu marre, ils sont fatigués – et ils nous l'ont dit – de subir sans cesse une certaine mauvaise volonté. On nous expliquera plus tard si cette mauvaise volonté est volontaire ou pas, mais, en tout cas, ils se plaignent qu'il n'y a pas de consultation de la part de notre exécutif. Ils se sont d'ailleurs mobilisés au mois de septembre et, surprise là encore, aucune délégation du Conseil administratif ne s'est déplacée pour les rencontrer sur la plaine de Plainpalais. Vaut-il mieux parfois occuper des parcs ou des immeubles pour être entendus par le Conseil administratif? Dans ce cas, je crois que ce dernier aurait pu faire l'effort d'entendre les commerçants qui avaient un véritable souci ce jour-là.

Comme exposé dans la motion, la Fédération des artisans et commerçants (FAC), qui compte un peu plus de 1200 commerces, souhaite être aujourd'hui informée. Elle souhaite être entendue et s'exprimer à chaque fois que l'un de ses adhérents est confronté à des problèmes de parking, d'aménagement ou à différents questions ayant trait au commerce de proximité. C'est dans ce sens que va cette motion, que je vous propose de renvoyer à la commission des sports et de la sécurité. Ce que veulent principalement nos artisans et nos commerçants, c'est être entendus par la commission et pouvoir, comme ils me l'ont dit eux-mêmes, s'exprimer, parce qu'apparemment le Conseil administratif ne les prend pas suffisamment en compte.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie par avance de renvoyer cet objet en commission des sports et de la sécurité.

M. Patrice Reynaud (L). Je vais évidemment rebondir sur ce que vient de nous dire M. Chevrolet, en y ajoutant peut-être un point. Il s'agit de celui que je tiens de la Société des cafetiers et de la FAC, qui représentent à elles deux plus de 4500 personnes, excusez du peu! Je rends hommage à M. Ferrazino qui a pour habitude de faire de la concertation un point central de l'exercice de son mandat, et Dieu sait qu'il a raison, mais peut-être oublie-t-il qu'il n'y a pas que des habitants, et qu'il existe aussi des commerçants et des artisans, c'est-à-dire des personnes qui font la vie de notre petite commune. L'exemple sur la base duquel a été déposée la motion était celui du cirque Knie; je ne veux pas revenir là-dessus, pour des raisons évidentes que vous comprendrez, mais, néanmoins, le problème existe.

Alors, de quoi s'agit-il? On ferme des rues, on en modifie d'autres, on interdit parfois à certaines rues d'accueillir des petits commerçants et artisans – je ne suis pas en train de parler des gros, de ce que j'ai pu entendre dire par les gros représentants de la haute finance. Non, ce n'est pas de ceux-là que je parle. Je parle des petits, ce sont eux qui m'intéressent ce soir, les petits cafetiers, les petits commerçants, qui ne se sentent pas suffisamment reconnus.

L'objet de la motion est simple, il consiste à demander à nos autorités qu'en plus de l'effort qu'elles peuvent faire auprès des habitants – encore une fois, je les en remercie – elles veuillent bien associer plus régulièrement, de manière systématique, les commerçants et artisans de façon qu'ils puissent aussi s'exprimer. Ces derniers sont aussi des contribuables – là je m'adresse à M. Pierre Muller – à hauteur de près de 105 millions de francs. Nous allons du reste en reparler dans peu de temps à propos de la taxe professionnelle. Écoutons-les, je suis intimement persuadé qu'ils et elles ont beaucoup de choses à dire et pas forcément, pas toujours du moins, dans le sens de ce que la municipalité veut bien faire aujourd'hui. C'est l'objet de cette motion. J'avais tendance à la renvoyer directement au Conseil administratif, mais je me plie à ce qui est aujourd'hui proposé, soit de la renvoyer à la commission des sports et de la sécurité.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voulons être cohérents jusqu'au bout avec notre politique de promotion des petits commerces de proximité. Nous avons été heurtés par la décision du 19 septembre dernier car nous disons que, par le commerce et les activités de proximité, nous pouvons promouvoir des quartiers durables, nous pouvons promouvoir une vie sociale dans notre ville de Genève. Les petits commerces sont l'âme de nos quartiers et, pour les promouvoir et les protéger, nous ferons tout ce qui est possible. Les exclure, pour quelque raison que ce soit, sans consultation avec les professionnels, est pour nous inacceptable.

Le cirque Knie fait aussi partie de notre tradition genevoise. Qui n'aime pas la parade des éléphants ici à Genève? Tout cela pour dire qu'en ce qui concerne la décision du 19 septembre, nous souhaitons qu'il y ait une réelle gestion de l'espace public, que les grands n'écrasent pas les petits, qu'il n'y ait pas de monopole, parce que cette tradition qui veut que de petits commerces de notre ville se retrouvent à vendre des frites sur la plaine crée une forme de convivialité. Nous ne voulons non plus pas qu'il y ait un combat entre David et Goliath, car dans le cas de Knie c'est comme si Goliath avait dégainé son épée et que le tout petit David ait dû alors sortir sa fronde.

Il faudrait que la plaine de Plainpalais soit gérée dans un esprit de convivialité, de la même manière que tous les autres espaces publics, pour que tout le monde puisse y trouver son compte. Nous avons donc signé cette motion en ce sens, pour être cohérents jusqu'au bout avec la promotion des activités de proximité, notamment les commerces. C'est la raison pour laquelle nous allons suivre la proposition de renvoyer la motion à la commission des sports et de la sécurité, afin que tout le monde puisse être entendu et qu'on puisse prendre les décisions qui s'imposent.

M. Alain Dupraz (T). Je me rappelle que, depuis l'enfance, j'ai toujours vu des marchands de saucisses à côté du cirque Knie. Je ne comprends pas du tout l'attitude du Conseil administratif et le fait qu'il ait interdit ces petits marchands. Tout cela donne un monopole au cirque Knie. On pourrait d'ailleurs se demander d'où viennent les marchandises. Viennent-elles de Rapperswil ou d'ailleurs? Sont-elles achetées à Genève?

Il existe un autre monopole que j'aimerais aussi dénoncer, c'est celui de la Compagnie de 1602 pour la fête de l'Escalade. Cette compagnie squatte absolument tout l'espace, elle n'autorise même pas les associations de quartier à tenir des stands lors de cette manifestation. Il y a bien des choses à changer dans cette ville pour les petits commerçants, notamment lors des fêtes.

Préconsultation

M. René Winet (R). Le Parti radical soutient aussi cette motion car, depuis toujours, il a soutenu le petit commerce à Genève. Les radicaux ont fait un travail dans ce sens et, aujourd'hui, beaucoup de petits commerçants ont survécu grâce à ce travail. Nous avons aussi mené des combats au niveau de l'Etat, car on sait bien que ce n'est pas seulement la Ville et le Conseil administratif qui sont responsables de l'application de certains règlements, mais que c'est aussi l'Etat. Vous savez bien que la liberté de commerce est garantie, que chacun peut s'exprimer sur l'aménagement des places, des rues, ce qui, parfois, n'arrange pas tout le monde...

A cet égard, il est clair que c'est plutôt le Grand Conseil qui pourrait amener des changements, limiter éventuellement certains commerces, mais, puisque nous avons soutenu la liberté de commerce, il faut aussi accepter que, de temps à autre, il y ait des problèmes. En l'état, le Parti radical soutient cette motion.

M. Pascal Rubeli (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre va clairement soutenir cette motion, partant du principe – et vous le savez pertinemment – qu'une grande partie de notre tissu économique est constitué par les petits commerçants. Il faut donc leur donner la possibilité de travailler dans des conditions qui soient acceptables, saines et profitables. C'est la raison pour laquelle nous soutenons cette motion et nous demandons son renvoi en commission des sports et de la sécurité.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité sont acceptés à l'unanimité.

11. Motion de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Liliane Johner, MM. Olivier Norer et Sébastien Bertrand: «Pour une livraison écomobile des ordres du jour du Conseil municipal» (M-403)¹.

PROJET DE MOTION

Vu la politique écologique voulue par le Conseil municipal et le Conseil administratif;

vu qu'actuellement les enveloppes des ordres du jour sont envoyées par porteur en véhicule motorisé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Secrétariat du Conseil municipal afin qu'il utilise des moyens de transport non polluants, en ce qui concerne le courrier par porteur.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Comme le titre de cette motion est assez clair, «Pour une livraison écomobile des ordres du jour du Conseil municipal», je pense qu'il n'y a pas lieu de développer, si ce n'est pour dire que nous sommes, nous motionnaires, tout à fait sensibles à la question de l'écologie dans notre activité de conseillers municipaux. Effectivement, nous recevons nos documents sur du papier recyclé, nous essayons de récupérer ce qui peut l'être. Dans le même ordre d'idées, nous pouvons remercier le Secrétariat du Conseil municipal de nous faire livrer la documentation qui est nécessaire à notre travail par porteur. Par contre, nous nous sommes demandé s'il était possible d'envisager ce même système de livraison selon un principe écomobile.

Vous savez qu'aujourd'hui un bon nombre de sociétés ont recours à des entreprises de livraison qui utilisent, par exemple, le vélo pour faire parvenir leurs documents. Cela est évidemment très efficace puisque les livreurs en utilisant les vélos se déplacent de manière assez rapide sur la voie publique. Notre Conseil allierait ainsi un principe d'efficacité avec une sensibilité écologique et, finalement, il y aurait une traçabilité de notre action, de l'usage du papier jusqu'à sa livraison, en passant par son recyclage.

M. Olivier Norer (Ve). Je vais essayer de ne pas répéter ce qu'a dit M^{me} Valiquer Grecuccio. Toujours est-il que les Verts aiment l'écomobilité, pas seulement dans les paroles, mais aussi dans les gestes, d'autant plus si ceux-ci sont symboliques. A ce titre, je ne peux pas m'empêcher de faire un lien avec la motion sui-

¹ Annoncée, 2435.

vante M-404, que nous traiterons peut-être après la pause, qui demande une gestion sans papier au niveau du Conseil municipal. Il est clair que si cette motion venait à être acceptée, par la force des choses, dans la réalisation, la motion que nous traitons actuellement serait caduque. En l'état, un petit pas vaut mieux qu'aucun et, à ce titre, nous demandons le renvoi de la motion en commission.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Quelle belle vision que celle d'une ville de Genève dans laquelle il n'y aurait plus que des cyclistes, des piétons et des transports publics! Vous tous qui avez le plaisir d'y aller, je vous renvoie quand même aux Rues-Basses – où cette situation existe déjà – pour vous rappeler qu'un nombre assez important d'incidents se passent entre les trois engéances que j'ai citées plus haut, dont la rencontre n'est pas forcément aussi pacifique qu'on pourrait le croire.

Plus sérieusement, j'aimerais vous rappeler que l'on reçoit énormément de documents au sein de ce Conseil municipal et que chacune de nos enveloppes ne pèse pas loin de 1 kilogramme. Multipliez par 80 et pensez au pauvre cycliste qui va devoir transporter tout cela: ça ressemble moins à une solution idyllique qu'à de l'esclavagisme moderne! (*Brouhaha.*) Cela dit, je voudrais vous proposer une alternative qui ne devrait pas laisser indifférents les défenseurs des pouvoirs publics que vous êtes, et donc des sociétés d'économie mixte. Il existe un moyen de transport, à l'heure actuelle, qui est totalement écomobile, qui est largement utilisé et auquel j'ai l'honneur de parler chaque matin en sortant de chez moi: c'est le facteur!

Les facteurs à Genève se déplacent avec les Transports publics genevois, mais également à vélo. Ils livrent le courrier que vous recevez chaque jour dans votre boîte aux lettres avec une gentillesse incomparable. En plus, ils ont l'avantage d'être réguliers dans leur tâche, on peut faire leur connaissance et discuter des problèmes du quartier lorsqu'ils viennent délivrer ce courrier. Si cette solution ne vous convient pas, je vous renvoie à la motion dont nous allons discuter plus tard, la motion M-404 qui propose un Conseil municipal sans papiers. Nous refuserons donc cette motion.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Notre groupe avait signé cette motion, mais nous ne parlions pas alors de cyclistes. Il est évident que des cyclistes ne peuvent pas assurer la distribution de 80 enveloppes contenant l'ordre du jour en moins de vingt-quatre heures; il n'y a, en tout cas, aucune preuve qu'ils puissent le faire. Actuellement, si le choix s'est porté sur une livraison avec une voiture, c'est parce que la Poste ne remplissait pas son devoir dans des délais normaux. Il est arrivé que des ordres du jour envoyés par express ne soient toujours pas arrivés à destination dix jours après leur envoi.

Nous sommes toujours pour une possibilité écomobile de distribuer l'ordre du jour. Il existe des véhicules motorisés parfaitement écologiques et on pourrait faire une étude sur le sujet.

M^{me} Claudine Gachet (R). Voici une motion qui montre un grand respect de l'environnement, mais est-ce réalisable? Si une société existe actuellement qui utilise les transports non polluants, savez-vous si elle est efficace, si elle a fait ses preuves, va-t-elle respecter la confidentialité de nos enveloppes?

Le système en place, Mesdames et Messieurs, fonctionne bien d'après M^{me} Cabussat. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le fait d'imposer une façon de faire augmente la résistance. Par contre, le fait d'utiliser la démocratie participative permet à chacun d'entrer dans un processus et de se l'approprier. Il serait bien qu'il en soit ainsi aussi pour la mobilité douce. C'est pour ces raisons que le groupe radical vous suggère de voter non à cette motion, car on ne change pas quelque chose qui fonctionne sans avoir une vision globale au préalable.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voudrais parler en tant qu'ancien «cyclo-messager». Je vois que beaucoup d'entre nous prennent pitié de ces pauvres âmes, mais je pense que ceux qui ont fait ce métier l'ont aimé, porter des kilos ne leur faisait pas peur. Vous n'imaginez pas le volume déplacé chaque jour par ces entreprises: il n'y a aucun problème pour que cela soit fait en vingt-quatre heures.

M. Guy Mettan (DC). Pour sa part, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur cette motion parce que, si l'intention est louable, nous trouvons qu'en l'occurrence il s'agit d'un alibi et que l'écologie, dans ce cas, nous paraît assez mal utilisée. Il n'y a rien de plus écologique, de plus durable, de plus économique à la fois pour le portefeuille des contribuables et pour l'environnement que d'utiliser la Poste. Il suffirait que nous nous y prenions assez tôt, que nous mettions nos ordres du jour à la Poste un jour à l'avance et tout serait livré à temps. La Poste met vingt-quatre heures pour distribuer un courrier à Genève si on en fait bon usage. Il suffit de s'y prendre à temps. Pour cette raison, nous trouvons que cette motion manque son objectif et, donc, nous nous abstiendrons.

M. Roberto Brogini (Ve). J'aimerais juste vous préciser que l'invité de cette motion parle de «moyens de transports non polluants». Cela ne veut pas forcément dire cyclisme. Il y a d'autres systèmes, comme cela se fait très largement à Lausanne, avec des scooters électriques par exemple. Cela peut se faire avec

d'autres moyens non polluants. Quand on me dit que seuls les moyens polluants sont efficaces, je réponds que la planète pense autre chose, qu'elle ne peut plus respirer avec ces moyens-là. Alors, je crois bien, Mesdames et Messieurs, qu'il faut lire cette motion, notamment son invite qui demande d'utiliser des moyens non polluants, qui peuvent être autres que les cycles lorsque, par exemple, des budgets sont à livrer. Ne restez pas braqués là-dessus, Mesdames et Messieurs. Je vous encourage à voter cette motion.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je crois que M. Mettan n'a pas très bien écouté ce que j'ai dit. Je disais que la Poste – et ce n'est pas nous qui la démantelons! – ne faisait pas son travail correctement, puisqu'il est arrivé que des ordres du jour mettent plus de dix jours par express pour arriver au domicile des conseillers municipaux. Je crois que plusieurs personnes dans cette salle peuvent vous le confirmer. Ne venez pas nous dire que la Poste fait bien son travail et transmet nos courriers le lendemain!

M. Guy Mettan (DC). Par la Poste, le courrier arrive à bon port, ainsi que les ordres du jour du Grand Conseil. Je ne comprends donc pas pourquoi la Poste, dans ce cas présent, ne serait pas l'outil adéquat, puisqu'il revient bien meilleur marché et que son usage est beaucoup plus écologique. Soit on fait une motion contre la Poste et dans ce cas il faut être clair, soit on l'utilise puisqu'elle marche dans tous les cas, sauf, semble-t-il, pour nous, ce qui me paraît incompréhensible.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 38 oui contre 24 non (6 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Secrétariat du Conseil municipal afin qu'il utilise des moyens de transport non polluants, en ce qui concerne le courrier par porteur.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3030
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3030
3. Questions orales	3030
4. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 36 60000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 16, rue Jean-Jacques-Rousseau, parcelle N° 5735, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-256 A)... ..	3033
5. Rapport intermédiaire de la commission du logement chargée d'examiner la motion de MM. Guy Jousson, Alain Dupraz, Alain-Georges Sandoz, Alain Comte, François Sottas, M ^{mes} Hélène Ecuyer, Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Monique Guignard, renvoyée en commission le 24 juin 2002, intitulée: «Pour une relance immédiate de la construction de logements en ville de Genève» (M-271 A)	3039
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture: – d'un crédit de 11 50000 francs pour des travaux d'aménagement en faveur de la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean; – d'un crédit de 1062000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain, soit 2 212 000 francs (PR-274 A)	3040
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{me} Fatiha Eberle et M. Guy Jousson, acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 2003, intitulée: «Pour une clôture autour du préau de l'école des Genêts» (M-357).....	3065
8. Motion de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Michel Chevrolet, Guy Mettan et Lionel Ricou: «Un espace vert aux Chaumettes... avant la fin des procédures juridiques» (M-398)	3066

9. Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Greuccio: «Aménageons le triangle de Villereuse» (M-401)... .. 3071
10. Motion de MM. Michel Chevrolet, Patrice Reynaud, Alain Dupraz, Alain Fischer, Guillaume Barazzone, Blaise Hatt-Arnold, Alpha Dramé, Alain Marquet, Pierre Losio et M^{me} Sandrine Salerno: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève» (M-402)... 3080
11. Motion de M^{mes} Nicole Valiquer Greuccio, Liliane Johner, MM. Olivier Norer et Sébastien Bertrand: «Pour une livraison écomobile des ordres du jour du Conseil municipal» (M-403) 3085
12. Propositions des conseillers municipaux 3089
13. Interpellations 3089
14. Questions écrites 3089

La mémorialiste:
Marguerite Conus